

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTÉRÊTS CANADIENS.

J. C. TACHÉ, Rédacteur.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

BUREAU & MARCOTTE, Propriétaires.

CANADA.

QUÉBEC, 30 AVRIL, 1858.

L'ESPRIT DU TEMPS.

LA POLITIQUE MODERNE. (1)

En principe, il est donc clair que la politique indépendante ne peut jamais être admise par aucun catholique sincère et éclairé ; soit qu'on la considère dans ses tendances générales, soit qu'on l'examine dans ses rapports avec un Etat particulier. Et c'est surtout aux hommes d'Etat catholiques qu'un devoir grave incombe à cet égard. S'ils sont hommes abusés, ou non éclairés, au point d'admettre en principe les données anti-catholiques que cette politique affirme comme des dogmes, ces hommes placés au timon de l'Etat, compromettent les droits les plus sacrés et jettent la confusion dans l'Etat et le trouble dans les consciences. Ils asservissent, même dans un pays catholique, l'Eglise à l'Etat, si toutefois ils ne la rejettent pas hors de l'Etat : deux excès fréquents dans l'histoire contemporaine des peuples. Dans le premier cas, la politique indépendante se justifie par la fausse raison que l'Eglise est dans l'Etat, comme une société de banque et de commerce, sans doute, et que, par conséquent, elle doit être contrôlée par l'Etat. Ceci est moins qu'une raison quelconque pour les catholiques qui savent que l'Eglise, étant faite pour le monde, elle ne peut être *casernée*, par là même, dans les réduits limités qu'on appelle provinces, royaumes, empires ou républiques. Elle a fait la société chrétienne actuelle. Elle a des droits primitifs, fondamentaux, d'abord par la nature des choses, et puis par la reconnaissance des peuples. Elle a toujours eu son gouvernement propre que l'esprit du temps, vide de principes et de justice, n'a aucun droit de lui contester. Elle a été établie d'abord et avant tout pour le salut des âmes, qui ne sont d'aucun pays dans leur cheminement vers le ciel.

En second lieu, l'Eglise a une mission d'union, ici-bas, les hommes en société par les lois de l'amour fraternel, de la justice, de l'obéissance et de l'autorité. A ce titre, elle a survécu à tous les empires, à toutes les politiques, à toutes les secousses. Elle demeurera ainsi jusqu'à la fin, seule alors sur les débris du monde expirant, elle fera les portes du temps pour ouvrir, une dernière fois, celles de l'éternité à ses élus. S'il en est ainsi de manière à n'en pas douter, pouvez-vous croire, si vous êtes catholiques, que l'Eglise va attendre son règne et ses droits du bon vouloir de la politique du jour, son ennemi radical ? Non, l'Eglise, par son chef suprême, en des temps aussi difficiles que les nôtres, a des moyens de sagesse et de prudence sans compromettre son indépendance, pour sauver dans l'Etat, tout ce dont elle a besoin de liberté et de moyens temporels pour enseigner ses doctrines, maintenir sa discipline, alimenter ses prêtres, édifier ses temples, et pourvoir aux nécessités du culte. C'est alors que l'Eglise fait avec les chefs des républiques, des royaumes et des empires ou régit la politique indépendante des *conventions* et des *concordats*, dont l'effet est de lui assurer sa libre carrière. Sans cela, aux yeux des catholiques, l'Eglise deviendrait une de ces sectes à mille formes, qui vivent bien dans tous les Etats parce qu'elles ne sauraient vivre que de la vie des Etats ; espèces de parasites qui séchent et qui meurent si l'arbre politique, si l'Etat dépérit. L'Eglise, ainsi constituée dans l'Etat par le moyen de conventions mutuelles, n'y est pas une étrangère, une pensionnaire, une charge de l'Etat. Bien au contraire, l'Etat a tout à gagner en traitant bien l'Eglise, et en restant fidèle à ses engagements envers elle. S'il veut vivre et se conserver, qu'il s'inspire et se fortifie de l'esprit et de la force de l'Eglise, qui lui fera des citoyens paisibles, justes, soumis et dévoués. Autrement, tout principe étant renversé, l'Eglise n'est plus que la pensionnaire de l'Etat. Elle vit de son esprit profane ; elle subsiste de son argent. Il la tient en laisse, elle est esclave ; alors, que peut-elle pour l'Etat, pour les âmes et pour elle-même ? C'est l'histoire de toutes les soi-disant églises nationales. Et voilà les fruits de la politique séparée, considérée à son point de vue général. Ne laissons pas ce point de vue, sans vous demander comment on en est venu à faire de cette politique une science. Car c'est à ce titre qu'elle trompe tant de monde et même tant de catholiques. La science politique du jour s'est faite par pure envie d'affirmer et de dogmatiser sans mission dans l'ordre humain ; comme la religion sectaire s'est faite par pure fantaisie d'affirmer l'erreur et de dogmatiser sans mission dans l'ordre religieux. Le même esprit privé et indépendant a présidé à l'une et à l'autre démolition. Luther a commencé dans l'ordre religieux. Il s'est trouvé de suite, et tout naturellement, des princes, des jurisconsultes, des philosophes, des Electeurs allemands, des Henri VIII, des Joseph II, et cent autres, qui ont imité dans l'ordre politique. Des lors, s'est faite la scission, le déchirement, les guerres et tous les maux qui ont signalé le divorce forcé entre l'Eglise et l'Etat. Avant ce divorce impie, l'Eglise comprenait naturellement tous les Etats chrétiens dans son sein. L'Etat alors était dans l'Eglise, bien loin que l'Eglise fût dans l'Etat. Et ceci était clair comme une proposition logique la plus élémentaire : c'est-à-dire comme il est clair que le contenu loge dans le contenant, et non le contraire. L'Eglise, en effet, c'est le monde à conduire au ciel. Les Etats ne sont que des fractions de ce monde ; lesquelles cheminent par diverses voies matérielles dans la carrière temporelle que la Provi-

dence leur assigne, sans cesser jamais d'appartenir pour la carrière spirituelle au gouvernement de l'Eglise. On connaît donc bien peu ces principes incontestables, catholiquement parlant, quand on vient dire que le christianisme, à la vérité, est le fondement de l'ordre social, mais on ne voit pas qu'aucune secte chrétienne n'ait fait beaucoup pour la liberté. L'auteur quelconque de cet étrange avancé aurait parfaitement raison, s'il n'eût point compris l'Eglise catholique, qui est le seul et vrai christianisme, au rang des sectes soi-disant chrétiennes. Car alors il reste clair que les sectes proprement dites n'étant que des altérations de l'unique vérité, religieuse et sociale, c'est-à-dire, du vrai christianisme et ce christianisme seul, pouvant donner la vraie liberté, il s'en suit bien logiquement que toutes les sectes ensemble ou séparées sont plus ou moins impuissantes à faire beaucoup pour la liberté. Mais, par le catholicisme, ou le vrai christianisme, car il ne peut y avoir, au bout du compte, plusieurs christianismes, la vraie liberté dépend de l'union intime, quoique distincte, entre l'Eglise et l'Etat, par la raison toute simple que c'est l'Eglise et non l'Etat qui doit prêcher la justice, la charité, la douceur dans le pouvoir, en même temps qu'elle doit prêcher au peuple la paix, la fidélité, l'obéissance. De ces devoirs réciproques sort la vraie liberté. Les Etats, sans l'Eglise, ne savent faire que des esclaves ou des émeutiers permanents. Or, cette union intime et vraie entre l'Eglise et l'Etat, aux époques où elle a existé, a fait pour la liberté ce qu'elle a fait pour tant d'autres avantages sociaux. L'histoire le prouve, qu'on la lise. Un catholique lettré, qui ne sait pas par exemple que l'esclavage païen ou barbare n'a cessé que par l'influence du catholicisme chez les peuples qui entraient dans son sein, ne sait rien de l'histoire de sa religion. Un catholique lettré, qui ne s'est pas aperçu que l'Eglise a fait tout ce qu'il y a eu de vraie liberté et de mœurs douces et sociables dans les Etats qui ont laissé à l'Eglise le libre exercice de sa divine influence, est, à cet égard, plus protestant ou philosophe indépendant que catholique. Qu'il se taise donc s'il se trompe à ce point, quoique de bonne foi peut-être. Si c'est une thèse qu'il prétend soutenir en vertu de sa *raison privée* ou de ses convictions empruntées à de fort mauvaises sources, la vérité reste la vérité devant un obstacle aussi faible. Mais, puisque nous en sommes sur les avantages sociaux produits par l'union de la politique à la religion, ou de l'Eglise avec l'Etat, laissant de côté le bienfait de la vraie liberté, ne comme on vient de voir de cette union, dites-nous qui a conservé au gouvernement politique tout ce que les anciens nous ont laissé de plus sage en fait de droit humain ? Et depuis, qui a fait la sagesse du droit Romain à l'époque où le christianisme, montant sur le trône, inspira de son esprit et de ses lois canoniques le nouveau droit qui surgit alors ? Qui a régulé, adouci, illuminé d'une nouvelle sagesse ces diverses Coutumes des peuples qui vinrent au moyen-âge, demander à l'Eglise la loi et le salut ? Et dans nos siècles si ingrats, fiers de tout ce qu'ils doivent à l'Eglise sans lui en tenir compte, d'où vient aux Etats mêmes séparés de son sein, ces antiques privilèges, libertés, institutions civiles et politiques, dont ils se targuent, comme si tout cela était le produit net de leur politique séparée et indépendante ? Comme si cela venait de leurs hommes d'Etat, de leurs législateurs ou de leurs philosophes ? Ces hommes n'ont fait que dénaturer l'esprit de ces institutions, de ces privilèges et de ces libertés. Et tellement que des catholiques inattentifs s'y laissent prendre en cherchant la vraie liberté ailleurs que dans l'Eglise. A l'Eglise seule et à son esprit, la gloire d'avoir créé et conservé longtemps intactes ces institutions pour le vrai bonheur des peuples. Entre les mains des politiques indépendants, ces créations sont devenues des leviers à soulever les peuples contre l'autorité, de véritables instruments d'anarchie et d'immoralité sociale. Qu'on réhabilite franchement l'union entre l'Eglise et l'Etat, ces créations opéreront les merveilles d'autrefois, et les peuples redeviendront gouvernables.

A considérer, maintenant, sous un rapport pratique et spécial, ce que l'on entend, aujourd'hui, par la politique, on a pour résultat cette confusion d'utopies, ce gâchis d'opinions qui expliquent à merveille tous les désordres qui régissent dans l'esprit public et dans les intérêts sociaux. A ce point de vue, la politique, c'est une rage, une passion, une science panacée, une religion universelle appelée à remplacer le christianisme sous le nom de *démocratie*. Cette politique, dite *libérale*, c'est de plus une tyrannie. L'homme le plus instruit, comme le rustre le plus épaïs, une fois entêté de cette politique, de cette science souveraine, une fois dominé par cette rage ou cette passion, ne voit plus clair. La vérité n'a plus de place dans son esprit ; de même que la justice n'a plus d'asile dans sa conscience, ni le calme dans son cœur. Les malheureux possédés de ce démon en sont d'abord les esclaves, et sont tourmentés en outre du besoin de faire d'autres esclaves, n'importe par quels moyens. Cette politique, dite *éclairée*, c'est très souvent l'oubli, l'ignorance ou le mépris de toute la sagesse du passé. On dirait que dans cette prétendue science l'homme n'a eu d'esprit et de jugement que depuis Luther et ses disciples. Et cette prétention hors ligne en fait d'autorité, règne toutelois, jusque dans les esprits les plus avancés de cette école. De là l'oubli de la démocratie ou socialiste. De là s'explique pourquoi certains hommes, même parmi les catholiques, lettrés ou autres, viennent se poser carrément au nom des *libéraux*, de la *politique*, en contradicteurs de la religion, de ses ministres, des droits les plus sacrés et des doctrines les plus connues. Ces prétentieux phénomènes voudraient qu'on les crût sur parole, et

rien ne leur paraît, à leur tour, si près de l'oubli de l'ignorance ou de l'ignorance que la défense que fait l'Eglise de ses droits et de ses doctrines. En vérité, si la charité, vertu si grande et si nécessaire à la paix sociale comme au salut des âmes, a jamais été difficile à pratiquer, c'est bien lorsque des hommes de sens et de conscience se trouvent, comme aujourd'hui, en face d'un tel abus du sens commun et de la conscience. Car, alors, si l'on défend, si l'on prêche, au nom de l'Eglise, seule maîtresse en ces affaires, l'ordre, la raison, la paix, la morale, la religion, dans leur rapport nécessaire avec tous les intérêts d'une société chrétienne, catholique, on nous objecte aussitôt en disant : "Attendez Messieurs, vous faites là de la politique." Apparemment donc, la religion, la morale, la raison, l'ordre et la paix appliqués à la vie sociale, n'ont point, ou n'ont que très mal dans le salmigondis d'utopies qui fait votre politique. On insiste, et l'on dit : "Si c'est votre état de prêcher la vérité, l'ordre, la morale et le reste, faites-le ; mais toujours, ne touchez point à la politique. Or, vous y touchez, si, par vos paroles ou vos écrits, vous mettez en défiant le moins du monde nos utopies, ou nos sophismes, qu'on a élevés, vous le savez bien, à la hauteur des dogmes afin de les placer au dessus de votre témérité et de vos contradictions. Ces dogmes nouveaux, nous les avons totalement séparés de ces vieux principes que vous appelez religion, ordre, raison, paix et morale. Vous touchez donc à la politique, si vous prêchez l'ancien ordre, qui est notre plus grand ennemi. Vous touchez à la politique, si vous vous permettez de rappeler les gens à l'ancienne *raison* ; car la raison, une fois rentrée dans les ténets que notre politique abuse, devient notre coup de mort. Vous touchez à la politique, si vous parlez de l'ancienne *morale*, car, n'admettant point la conscience ni la religion, source et base de la morale et de la conscience, vous exposez notre politique à passer pour n'être que le code cabalistique de gens sans aveu, ou celui de la canaille. A tous ces titres, vous devenez, vous, les prédicateurs et les amis de la morale, de la religion, de l'ordre et de la raison, vous devenez à nos yeux, les vrais perturbateurs de la société, les ennemis déclarés du nouvel ordre, de la nouvelle morale, de la nouvelle raison, et enfin de la religion nouvelle que nous voulons établir selon les derniers secrets de notre politique. Gare donc, aujourd'hui et ici comme ailleurs, gare donc à la politique indépendante, éclairée, libérale et surtout si *morale*..... Hélas ! la morale canadienne menace de n'être plus qu'un beau passé, grâce à cette politique, grâce à nos glorieuses et nouvelles institutions. Il restera en échange, à la vérité, l'industrie, la science et toute la haute et pure civilisation des mécanismes constitutionnels. Sachons donc y songer sérieusement. Le choix presse, si nous voulons vivre moralement comme peuple, ou améliorer ces institutions, ou renoncions à leur vain étalage d'hommes, de lois, d'argent et d'artifices, toutes choses nulles de soi, si la conscience, si la loi de Dieu et la conscience en sont absents. Les catholiques du Canada n'ont pas cru adopter une machine à détruire en eux la foi et la morale en acceptant la forme actuelle de nos institutions politiques. Nous sommes de ceux qui ont toujours pensé que les choses sont, comme toute autre forme gouvernementale, assez différentes en elles-mêmes ou bien ou mal. Avec Dieu dans la conscience des hommes et dans la sagesse des lois, on peut être peuple catholique et moral et en même temps peuple constitutionnel. Mais d'un autre côté, sachons bien qu'on ne peut être à la fois hommes de la politique séparée ou irrégulière et en même temps bons catholiques. Non ; tout simplement alors on est sectaire, disto ou homme sans foi. La logique comme la doctrine catholique constatent cette conséquence inévitable. Si nous jetons un dernier coup d'œil, sur cette politique anti-chrétienne, relativement à nous, peuple canadien catholique, nous voyons qu'elle a jeté parmi quelques-uns de ses plus malheureux racines, savoir : l'ignorance, l'oubli, ou le mépris des vrais principes de la politique chrétienne : choses faciles à connaître soit parce que l'on enseigne dans nos journaux, voués à cette politique ; soit parce que l'on a appris de vive voix au peuple en fait d'imbordination civile et religieuse, soit par l'altération visible de la vivacité de sa foi, de la douceur de ses mœurs, de la franchise de son caractère et du haut bon sens de son esprit ; soit enfin par les billesvesées ou les fausses prudences de quelques uns de nos hommes politiques, et d'un plus grand nombre d'hommes instruits étrangement troumpés ou novices sur ce point. Que tous les catholiques du pays soient tels en politique comme à tout autre égard, selon qu'il est de leur devoir de l'être, cette politique désastreuse ne nous fera guère de mal. Si vous avez la foi, a dit quelqu'un, ayez-en les lumières." Ajoutons, ayez-en le courage. Sans jamaïs troubler notre ordre politique au point de devenir séditions, sans risquer la douceur de nos mœurs, le bon sens de notre esprit, la sainteté de notre foi, la franchise de nos allures, nous pouvons, sous le gouvernement que Dieu nous a donné, et unis comme un seul homme, posséder ou réclamer au besoin tous nos droits religieux et civils. Voilà la vraie politique qu'il nous faut. Tout le monde y est concerné, sans qu'il soit nécessaire que tout le monde l'enseigne, la vende, ou la vœufière. Laissons au clergé, aux têtes sages et mûres, aux hommes d'Etat, aux législateurs, aux esprits éclairés et honnêtes, au journalisme consciencieux et catholique, le soin exclusif de la diriger, de l'enseigner et de la faire triompher. C'est là la voie marquée par la nature des choses et par Dieu lui-même ; ce doit être la meilleure.

Maintenant comme résumé général de ce que nous avons écrit sur le mot *politique*, dont l'effet prodigieux pour l'erreur et le désordre dans la société demandait une explication plus ample, tenons pour certain, d'abord, avec d'Alembert, peu suspect en cette matière, que la mauvaise politique, dans ses prétentions à se dire une science, es-

lart de tromper les hommes. Avec une autorité non moins peu suspecte, avec le révolutionnaire Pétion, admettons que dans son côté moral et religieux, la mauvaise politique, ou plutôt l'homme endoctriné ou entiché de cette politique, est tout simplement un animal bipède, raisonnable, et servant Dieu de manière à ne pas offenser le diable. La mauvaise politique, sous le rapport général de l'économie sociale, est celle qui ne donne point de base à la justice, au droit, à l'inviolabilité du citoyen, à la souveraineté, à la Foi et aux mœurs. "Que signifie la justice, dit un publiciste contemporain, si elle est fille d'un code ? le droit, si c'est l'homme qui l'invente ? l'inviolabilité, si elle n'est qu'un compromis ? la souveraineté, si elle dérive de la force ? la Foi, si elle descend de la pensée ? Et les mœurs, ce fluide vivant du corps social, où seront-elles élaborées, sinon sous l'œil du Dieu vivant ?" Dans ses rapports avec la conscience, la mauvaise politique est celle qui dénature Dieu pour dénaturer la conscience. "Sur la nature de Dieu, dit le même publiciste, se forme la nature de la conscience. Elle est autre avec le Dieu des Turcs, autre avec celui des Déistes, autre avec celui des Panthéistes, autre avec le Dieu des chrétiens." Dans ses résultats définitifs, la mauvaise politique, dit toujours le même publiciste que nous continuons de citer, est celle qui fait que l'Europe aujourd'hui voit descendre la mité de ses fils dans les mains du despotisme, et l'autre dans celle de la démocratie. Dans son origine, la mauvaise politique est celle qui est née des hérésies. "La rupture des croyances amène celle des mœurs, des lois et des institutions." Du jour où une religion se dissout, il se prépare autant de peuples que de sectes. Les Etats, fatigués, ont eu recours à des traités d'équilibre, et les princes à des constitutions. On a cédé une partie de l'autorité dans l'espoir de préserver l'autre. Mais le mal pour-suit intérieurement sa marche. Quand aux *masses*, que la politique mauvaise prétend rendre *meilleures*, plus heureuses et plus éclairées ; quant à ce *cher* peuple dont elle cherche toujours à alléger le fardeau des lois et de l'autorité, on le recon-naîtra facilement au moyen de cette vérité : "Les foules, à l'heure où nous sommes, se pressent sur les dernières barrières pour échapper à la civilisation : elles espèrent à tout instant être *débarassées de la Société*."

Dans ses rapports, avec la vérité, la mauvaise politique est celle qui prétend "fixer une *Poi*, un *Droit*, une *Loi*. Ce qui dérive de la *pensée* ne peut conduire à élever la *pensée* : ce qui provient de la *foi*, ne peut civiliser la *foi*. Voilà six mille ans que l'homme cherche ; à quelle époque fera-t-il mieux ? Quant à la véritable Eglise, il est facile aux catholiques de reconnaître quelle est pour elle et pour eux la mauvaise politique : "C'est celle qui, rejetant comme un trop grand pouvoir une seule *infaillibilité*, créé autant de papes que de princes, autant d'*infaillibilités* que d'*Etats*." Par ce moyen faux, le despotisme garantit pendant quelques jours de la *barbarie* où la démocratie pousse et jette naturellement les Etats isolés de l'Eglise." En termes plus précis on peut dire sur le même sujet : "Retirez l'attraction au globe, tout y retombe en poussière. De même retirez le Christ, fondateur unique de la véritable Eglise, ôtez-le de la civilisation, tout y retourne à la barbarie." La mauvaise politique est encore celle "qui considère les nations comme existant par elles-mêmes ; et de là faisant leurs conditions à ceux que Dieu envoie pour les fonder et les conduire."

En un mot, et c'est le dernier sur le sujet, la mauvaise politique est celle qui, étant une fois reconnue, doit faire dire en toute sincérité à chacun : "Du bon sens, où nous sommes perdus." Trois points se tiennent, Dieu, la conscience et la loi. Vous ne pouvez toucher au premier sans les renverser ensemble. Quittez Jésus-Christ, Dieu vivant, et vous aurez tous les dieux des philosophies, c'est-à-dire l'absence du Dieu protecteur et Sauveur. Quittez le principe d'autorité, ou ce droit divin que Jésus-Christ prête à la loi, et vous aurez les *droits de l'homme* ; c'est-à-dire, sous le nom de souveraineté du peuple, le despotisme d'un seul, ou de la foule, qui nous annonce notre fin. On n'arrête pas un corps en sa chute, ni la logique en chemin. Vous n'en êtes pas convaincus, vous voudriez reprendre l'épreuve ? Je le sais, c'est la manie des *modernes*. Mais, songez-y, quand l'épreuve sera finie, c'est que nous n'existerons plus....."

Reste à conclure, d'après ce que nous avons écrit dans ces articles consacrés à la *politique*, que celle qu'il convient, ou plutôt qu'il est du devoir des catholiques de connaître, est facile à trouver. Puissent-ils comprendre, ici comme ailleurs, cette importante vérité ! Après elle, les canadiens-français resteront un peuple vertueux, en dépit de tous les hommes et de toutes les doctrines qui voudraient leur nuire.

(Communiqué.)

Discours de l'Empereur.

Voici, pour contraster avec les idées de la démocratie, l'expression des pensées qui occupent l'Empereur des français. Ce discours a été prononcé à l'occasion de la fête de l'ouverture du boulevard de Sébastopol.

MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

L'inauguration du boulevard de Sébastopol m'offre une occasion naturelle de vous remercier de la persévérance de vos efforts pour embellir la capitale et augmenter le bien-être de ceux qui l'habitent. Nous sommes à une époque où la création des chemins de fer change toutes les conditions économiques d'un pays, car non-seulement pour leur création, ils absorbent la plupart des capitaux disponibles, mais, quand ils sont créés, ils favorisent l'agglomération dans les villes et modifient les rapports entre le producteur et le consommateur. Le conseil municipal

avait donc une œuvre multiple à accomplir : il fallait d'abord assurer les ressources financières de Paris, favoriser les constructions nouvelles afin de pouvoir loger un excédant soudain de population, et d'un autre côté, il était indispensable de démolir afin de créer des voies nouvelles qui fussent pénétrer la lumière et la salubrité dans les quartiers malsains, et formaient de grandes artères favorables au développement de la ville, en rapprochant le centre des extrémités. Ce double résultat a été obtenu : les constructions ont été dix fois plus considérables que les démolitions ; mais la ne se sont point bornés vos efforts : pendant les années de disettes, grâce à l'institution de la caisse de la boulangerie, vous avez donné à la population le pain à meilleur marché. Aucun système d'amélioration et de bienfaisance n'a été omis par vous. Tout en fondant de nouveaux hôpitaux, vous avez multiplié les secours à domicile ; vous avez bâti de nouvelles églises et de nouvelles écoles ; vous avez secondé l'approvisionnement de Paris par l'établissement des halles centrales ; vous avez commencé l'assainissement de la ville par un ouvrage gigantesque de galeries souterraines, dignes des travaux qui existent dans l'Antienne Rome ; enfin, vous avez partout réuni à l'utilité ce qui pouvait satisfaire les yeux et inspirer des sentiments élevés.

Quand les générations qui se succèdent traverseront notre grande ville, non seulement elles acquerront le goût du beau par le spectacle de ces œuvres de l'art ; mais en lisant les noms inscrits sur nos ponts et sur nos rues, elles se rappelleront la gloire de nos armes, depuis Rivoli jusqu'à Sébastopol.

Tous ces grands résultats, je le dois au concours du Corps-Législatif, qui, abdiquant tout sentiment d'égoïsme de province, a compris qu'un pays comme la France devait avoir une capitale digne d'elle, et n'a pas hésité à accorder la subvention que le Gouvernement lui a demandée. Je le dois aussi à la coopération éclairée du Conseil municipal ; mais je dois surtout leur prompt et judicieux exécution au magistrat éclairé que j'ai placé à la tête du département de la Seine, qui, tout en maintenant dans les finances de la ville un ordre digne d'éloges, a su en si peu de temps mener à fin de si nombreuses entreprises, et cela au milieu des obstacles suscités sans cesse par l'esprit de routine et de dénigrement. Je suis heureux de lui donner ici le témoignage de mon entière satisfaction.

Mais notre tâche, Messieurs, est loin d'être accomplie ; vous avez approuvé un plan général qui doit continuer ce que vous avez si bien commencé. La Chambre, je l'espère, le votera bientôt, et nous verrons ainsi chaque année de grandes artères s'ouvrir, les quartiers populeux assainir, les loyers tendre à s'abaisser par la multiplicité des constructions, la classe ouvrière s'enrichir par le travail, la misère diminuer par une meilleure organisation de la bienfaisance, et Paris répondre ainsi de plus en plus à sa haute destination."

Assassinat par Contrat.

Sous ce titre, nous trouvons dans le *Times* les renseignements suivants :

"Un républicain rouge enragé qui a longtemps dégoûté la portion sensée de la population allemande par ses farouches tirades dans le *Pioneer*, dont il est le rédacteur, a entrepris l'assassinat de Louis-Napoléon, pourvu que "ses dépenses soient payées" et d'accomplir l'entreprise dans deux mois à partir de son arrivée à Paris. Le sujet ne serait que ridicule, sans l'importance que lui donnent quelques feuilles allemandes, notamment le *Crisinal Zeitung*, qui dans son dernier numéro, recommande ouvertement le projet, vante l'assassin comme un homme en qui l'on peut avoir confiance, mentionne que trois cents dollars ont été déjà souscrits, et sollicite de nouvelles contributions. Lorsqu'une feuille qui s'intitule journal des familles, outrage ainsi l'humanité en publiant un plan aussi infâme, et lorsqu'elle croit pouvoir le faire sans perdre sa réputation ou sa popularité, il y a la certainement matière à grave considération officielle."

A cette entreprise effrénée, l'*Express* suggère des compléments logiques.

"Maintenant que nous y songeons, dit-il, il est beaucoup d'autres petits jobs qui demandent la coopération en commandite de tous les amis de la "Liberté, égalité, et fraternité," des deux côtés de l'Atlantique. Le monde ne gagnera pas beaucoup à ce qu'un seul tyran soit privé de l'existence, de sorte que pour rendre l'idée de nos amis rouges utile à un plus haut degré, nous proposons :

"Une société en commandite pour exécuter le grand principe du citoyen Proudhon, "la propriété est le vol." Encouragements à souscrire : \$32,000,000 de numéraire dans les banques de Wall street, le pillage de Broadway, le butin et les beautés des avenues.

"Une société en commandite pour l'assassinat de James Buchanan. Buchanan est un tyran. Il s'est opposé à la "liberté des peuples" lorsque l'autonomie, dernier, les peuples ont songé à mettre leurs griffes dans les caueux de la sous-trésorerie. La sous-trésorerie appartient au peuple et non à James Buchanan. Qu'il meure ! "Mais ce ne sont là que des entreprises loeales. Lorsqu'elles auront été accomplies, nous verrons ce qu'on pourra faire sur le plan de l'association, pour se débarrasser de la reine Victoria qui n'a pas le droit de vivre sur l'argent d'autrui. On pourra faire un contrat pour une machine infernale à l'adresse de l'Empereur d'Autriche, du czar de toutes les Russies, et même de l'Empereur de la Chine, car jusqu'à ce que nous ayons supprimé les têtes couronnées, la république universelle ne peut faire que peu de progrès. Mais il y a lieu de croire que la compagnie en commandite d'Hoboken s'est assurée les services d'un bon nombre de meurtriers de première classe et

(1) Voir le *Courrier du Canada*, du 14 et 28 Avril.

d'assassins expérimentés, et il ne saurait par conséquent y avoir de doute rationnel que les jours des tyrans sont comptés. Tous vont être tués par contrat, à tant par tête."

Ce qu'il y a de lamentable, c'est que les atrocités que l'Express indique en plaisantant, certains fous sinistres les rêvent sérieusement. Néanmoins, s'il est des souscripteurs qui engagent leur argent en pareille entreprise, nous croyons que leur mise de fonds est plus en danger que la tête de Napoléon III.—*Courrier des E. U.*

Le "Pays" et son métier.

Dans un article qu'il intitule *M. Dorion et le Courrier du Canada*, le *Pays* nous adresse une philippique qui sert en même temps de réclame au profit du chef de la démocratie, citons :

" Nous avons publié le discours de M. Dorion sur le projet de loi relative au rappel partiel des lois d'insure, et tout homme impartial, tout homme compétent à porter un jugement sur cette matière, devra convenir que la question y est traitée à un point de vue pratique, avec sagesse, modération et talent. Les théories abstraites peuvent occuper le savant dans le silence du cabinet, se produire dans un livre qui jette un jour nouveau sur quelque problème économique ou social ; le législateur, l'homme d'état, celles qui soient d'ailleurs ses opinions particulières, est obligé de tenir compte des éléments dont il se trouve entouré. Les sentiments, les préjugés même ont souvent le droit d'être consultés. Le degré de civilisation auquel un peuple est arrivé ; le développement des forces matérielles de la société ; l'état des communications intérieures, des relations internationales—tout cela doit être considéré lorsqu'il s'agit de faire un pas décisif dans la voie de la législation, et de faire passer les théories, les principes dans les faits. Voilà pourquoi tout le monde comprend qu'il n'y a pas d'inconscience à professer hautement une doctrine et à hésiter d'en faire l'application avant que l'opinion ne soit mûre et qu'un changement ne soit regardé comme acceptable par le plus grand nombre. Voilà pourquoi M. Dorion, se prononçant en faveur du rappel de toute loi restrictive en matière de prêt d'argent, mais aussi tenant compte de l'opposition que rencontre cette mesure dans le Bas-Canada, conclut son discours en demandant l'institution d'une commission qui fût chargée de faire une étude spéciale du sujet, avant d'admettre le principe du *bill* de M. Rose. Il n'y a rien là que de très raisonnable ; mais M. Dorion est démocrate, et comme tel, il ne peut trouver grâce aux yeux du rédacteur du *Courrier du Canada*.

" Ce journal habitué d'ailleurs à déguiser les faits pour trouver ses adversaires en défaut, ne se donne pas la peine de publier le discours de M. Dorion ; en revanche il consacre la plus grande partie d'un article à combattre la position que M. Dorion a prise, et à tacher de soulever contre lui les préjugés les plus injustes."

Examinons la question de fait d'abord et voyons si le *Pays* dit vrai, quand il insinue que nous avons écrit de publier le discours de M. Dorion.—Dans notre 35e numéro daté du 23 avril nous publions *in extenso*, d'après la version des *Débats*, les discours de M. Rose et de M. Bureau et nous donnons en même temps la traduction du compte-rendu du *Leader* qui nous fournissait l'analyse des discours de MM. Cauchon, Thibaut, Loranger, Galt, Buchanan et Dorion. Nous ne pouvions alors publier le discours entier de M. Dorion qui n'avait pas encore été fourni à la presse et que le *Pays* lui-même ne publiait que dans son numéro du 24 Avril, officiellement et pour la première fois.—Or ici nous étions en face d'une impossibilité ; mais en eût-il été autrement, de quel droit le *Pays* et M. Dorion pourraient-ils exiger de nous une exception en faveur du chef de la démocratie... nous avons donné chose qu'un compte-rendu des discours de M. Loranger et autres députés ? Quand nous traitons M. Dorion à l'égal de nos amis, vous vous plaignez ; c'est passer les limites de l'exigence et de quelque chose de pire encore.—Mais vous, MM. du *Pays* qui ne vous nommez jamais et attaquez tous les autres avec des noms propres, que faites-vous d'ordinaire et qu'avez-vous fait pour le cas même de la discussion dont il s'agit ? Vous avez fait ce que des compères font et ce que vous faites toujours ; vous avez publié (sous le singulier titre de *lois usuraires*) au long les discours de MM. Galt et Dorion, qui sont de votre avis sur la question d'argent et celui de M. Bureau qui suit votre politique et vous n'avez pas même donné un mot d'analyse des autres discours : est-ce que nous nous en plaignions ? pas du tout.—vous avez ce droit, dont comme de coutume vous usez, en le refusant aux autres.

Il nous serait bien impossible, et il serait oiseux d'ailleurs, de publier tous les débats même en résumé ; mais quand nous en publions une partie, nous le faisons avec la plus grande impartialité et la plus grande égalité pour tous, et nous ne sautons pas pardessus les discours des uns, pour choisir ceux des autres : Au reste qu'aurions-nous à gagner à taire les arguments de nos adversaires ? Au contraire nous aurions tout à perdre ; car, pour la classe des gens instruits et bien dirigés, il suffirait, à la rigueur, de publier ces arguments pour s'exempter la peine d'une réfutation.

Voici que le *Pays* vient souffler, dans le passage que nous venons de citer, la doctrine de toute sa vie. Toujours il a dit qu'on devait pousser les principes jusque dans leurs dernière conséquence pratique :—que de fois n'a-t-il pas fait la guerre au parti conservateur à propos de *conscience* et de *tempéraments* ; mais, aujourd'hui, M. Dorion et la démocratie sont en opposition de principes et de sentiments avec l'universalité de leurs compatriotes et sur une question qui touche aux intérêts matériels qui, à la honte de nos temps, trouvent plus de zèles défenseurs que les intérêts moraux et intellectuels de la société : oh ! alors pas d'hésitation, la *conscience* est admirable et les *tempéraments* sont utiles, nécessaires même, honnis soient ceux qui ne les admettent pas.—Bien plus, les exterminateurs des préjugés, ne les voilà-t-il pas qui disent—(ô démocratie, voile ta triste face !)—" Les préjugés mêmes ont souvent le droit d'être consultés."—Ah ! Citoyen Pierre Blanchet vous êtes mal secondé ; vos disciples n'obéissent point à votre autorité.... Ce que c'est que la raison privée.... Tenez, si vous laissez la raison individuelle gouverner vos gens, citoyen, vous pouvez être sûr, que bientôt ce sera l'estomac qui prendra le dessus.

Quant au discours de M. Dorion, nous n'avions

parlé que des arguments ; d'abord, parce que nous n'avions pas le discours même pour en faire la critique littéraire, et que d'ailleurs cela n'est pas essentiel à la completion de l'Histoire de l'éloquence du dix-neuvième siècle. Si le *Pays* croit la chose utile néanmoins, maintenant qu'il a publié ce discours, nous n'avons pas d'objection à en faire l'analyse et l'étude critique, et il nous serait facile de montrer la différence entre ce discours et celui de Cicéron où il est dit : " *Catiline est aux portes de Rome et l'on délibère.*"

Car s'il est vrai que dans un discours " la proposition est un exposé simple, clair et précis du sujet ; que la confirmation est l'ensemble des raisonnements propres à prouver ce que l'orateur a avancé, " il n'est guère possible de dire que M. Dorion se soit conformé à ces règles si élémentaires du discours ; il dit d'abord :

" Quant à moi, j'avoue que les vœux de ceux qui sont en faveur d'une liberté illimitée dans le trafic de l'argent, sont celles qui me plaisent le plus (Ecoutez ! hear !) Ce n'est pas la première fois, d'ailleurs, que j'exprime mon opinion à ce sujet, dans cette chambre même ; car, plus d'une fois, j'ai soutenu qu'une personne ayant à disposer d'un capital, devrait être aussi libre d'en tirer tout l'avantage possible que celui qui, ayant un article à vendre ou une maison à louer, peut essayer de tirer de sa marchandise le prix le plus élevé ou de rapporter à son immeuble la rente la plus avantageuse."

Puis tout son discours tend à prouver le contraire et à pour but de repousser une mesure entièrement fondée sur ce principe. Nous regardons le *bill* de M. Rose comme mauvais, parce que nous repoussons les idées de M. Rose et de M. Dorion, et que ce *bill* est la sanction du faux principe que M. Dorion admet ; mais comment M. Dorion avec de pareilles prémisses peut-il ensuite venir dire :

" Ce n'est pas tout ; je puis citer l'exemple de la France où, après un essai de 14 années, pendant lesquelles on considéra l'argent simplement comme une marchandise qui se vend, se prête et s'achète sans aucune restriction, on fut obligé d'abandonner ce système et d'en revenir, en 1807, à un taux d'intérêt légal. Aujourd'hui, la loi française relativement à l'intérêt est presque la même que la loi canadienne."

" Afin de montrer quels étaient à ce sujet les sentiments des hommes les plus capables de cette époque, qu'il me soit permis de citer ce passage d'un discours de M. Jaubert, qui avait été chargé par le gouvernement de proposer cette loi :

" Le temps est venu, messieurs, où il s'agit d'examiner si cette fixation est nécessaire. Il suffit, pour décider, de jeter les yeux sur les maux qu'a produits et que produit encore l'arbitraire dans les stipulations."

" Il est reconnu que le taux excessif de l'intérêt de l'argent attaque la propriété dans ses fondements :

" Qu'il mine l'agriculture ;
" Qu'il empêche les propriétaires de faire des améliorations utiles ;
" Qu'il corrompt les véritables sources de l'industrie ;

" Que, par sa pernicieuse facilité de procurer des gains considérables, il détourne les citoyens des professions utiles et modestes ;

" Enfin, qu'il tend à ruiner des familles entières et à y porter le désespoir."

" Le commerce lui-même est bien loin de réclamer une exception à ces principes."

" C'est pourquoi, secondé par l'hon. J. S. Macdonald, je propose l'amendement suivant :

" Ce *bill* ne sera pas lu une seconde fois ; mais il sera nommé un comité de sept membres, chargé de s'enquérir des effets des lois qui régissent ou qui limitent l'intérêt de l'argent, et de présenter à la chambre un rapport à ce sujet. Ce comité aura le pouvoir de requérir les documents et les personnes qu'il lui plaira."

" Ce n'est pas mon intention de faire tomber le *bill*, mais d'empêcher seulement qu'il soit lu à présent, avant qu'un comité n'ait étudié cette question à fond. En attendant, je désire qu'il soit bien établi que je suis en faveur de l'abolition de toutes les lois qui entravent les transactions financières d'une nature quelconque."

Voilà un *c'est pourquoi* qui nous semble tout à fait drôle. D'ailleurs M. Dorion sait bien que si sa motion était adoptée, le *bill* tomberait, *c'est pourquoi* il ne devait pas dire : " Ce n'est pas mon intention de faire tomber le *bill*."

Pour nous, nous espérons que le *bill* tombera, ou plutôt qu'il sera retiré, parce que nous le trouvons très mauvais et parce qu'il consacre un principe abominable ; et en même temps nous répudions la tactique, par trop grossière, de M. Dorion, parce que c'est une déception qui a évidemment pour but de ménager un mauvais principe, de caresser les *manières d'argent* d'une part et le *pauvre peuple* de l'autre, en se servant en même temps de l'occasion pour faire ses petites affaires propres en politique. —Si le *Pays* ne comprend pas encore, nous nous ferons un plaisir de citer le discours de M. Dorion et de l'analyser tout du long et comme *œuvre oratoire* et comme exposé de principe.

Le *Pays* dans le même article dit encore :

" La première ligne de cette citation a évidemment été écrite dans le but de frapper l'imagination du vulgaire ignorant, et de faire de l'effet auprès de ceux qui ont les notions les plus erronées sur les fonctions du numéraire dans l'économie commerciale."

Diantre ! comme ils deviennent *aristos* ces gens là, quand ils se déboutonnent.... sous la blouse d'emprunt se laisse voir alors l'habit galonné sur toutes les coutures.—Le *vulgaire ignorant* et ceux qui ont les notions les plus erronées, dans le moment, c'est toute la population canadienne-française du Bas-Canada, —moins le *haut-bout* de la démocratie.... et où est donc le *vrai peuple* en tout cela ?—Braves gens, allumez des falots et cherchez-le ; car le *Pays* ne vous le montrera plus ; il est fatigué le *pauvre* homme.

Voici qui est concluant, par exemple :

" M. Dorion croit que les lois d'usure devraient disparaître de nos statuts. Cette opinion est partagée par un grand nombre de personnes éclairées et par des hommes auprès desquels l'écrivain du *Courrier* n'est qu'un automate insignifiant."

La théorie des *atomes* a fait son temps, donnez-nous un autre nom.

Le *Pays* nous reproche de dénoncer la démocratie comme anti-nationale. Oui, nous disons que la démocratie est anti-nationale. Qu'est-ce en effet que le sentiment national ? C'est le respect des traditions, l'attachement aux croyances, aux principes communs à un peuple, à sa langue, à ses lois, à ses institutions.—Or, comment la démocratie qui brise avec le passé et avec l'histoire ; qui mine sour-

dement la foi nationale et attaque ce que nos pères ont toujours respecté ; qui, dans mille circonstances, et notamment dans celle dont nous venons de nous occuper, est totalement séparé de l'universalité de nos nationaux ; qui dans ses institutions affecte avec hauteur de traiter d'égal à égal toutes les origines, toutes les croyances, toutes les idées ; qui ravale sans cesse le pays et ses institutions pour glorifier les ennemis de ces choses que nous aimons ; comment la démocratie a-t-elle le front d'invoquer ce saint nom ?—Un publiciste éminent a dit : " Quand certaines idées ne sont plus généralement admises, quand les intérêts divergent et se fractionnent, quand on ne s'entend plus sur le but qu'on doit atteindre par un effort commun, alors la nationalité s'affaiblit, languit et meurt."—La démocratie, pour nous, canadiens, c'est ce germe de mort qui nous tuera, si nous ne l'extirpions du sein de nos populations.

Le *Pays* conclut ainsi son article :

" Il n'était pas nécessaire de défendre M. Dorion contre les imputations ridicules dont nous venons de faire justice. Il est bien au-dessus de toutes les attaques qui peuvent venir de cette source ; mais nous sommes bien aise de faire voir au public sérieux à quel degré peut s'abaisser une polémique lorsque l'esprit qui la dirige est dépravé par une jalouse mesquine et par les mauvais conseils de l'envie."

Jaloux et envieux de qui et de quoi ?—De la collaboration du *Pays*, —merci !—

Nous ne pouvons pas être jaloux de M. Dorion, il ne nous gêne nullement, nous ne faisons pas dans sa ligne. Alors expliquez-vous ; car il nous semble que nous n'offrons pas les caractères qui distinguent l'envie et la jalousie.—Nous sommes pauvres, nous vivons on ne peut plus modestement et, cependant, nous défendons les propriétés dont nous ne jouissons pas, nous admettons, comme élément nécessaire à la société, les richesses que nous ne partageons pas, nous sommes en faveur de l'éclat extérieur dont sont couvertes les classes élevées, bien que cet éclat ne nous couvre pas.—Nous ne commandons à personne, nous n'occupons aucun de ces postes qui assurent à ceux qui y sont appelés des honneurs et des profits, et, cependant, nous défendons l'autorité, nous respectons tous ceux qui sont constitués en dignité et nous sommes en faveur des principes de la hiérarchie sociale. Nous ne confectonnons pas les lois, elles existent souvent en dépit de notre antipathie pour tel et tel principe qu'elles consacrent, et, cependant, nous obéissons à toutes les lois et prêchons que le respect aux lois est un devoir sacré.—Nous courbons notre raison individuelle devant l'autorité spirituelle de l'Eglise et devant l'autorité temporelle de la loi. Nous aimons le peuple et, cependant, nous ne le flatons pas. Nous saluons avec bonheur tous ceux qui se distinguent par un véritable mérite et nul plus que nous, dans notre carrière de journaliste, ne prend plus de soin à enregistrer tout ce qui honore l'humanité et nos nationaux. Ou sont donc les marques de cette envie et de cette jalousie que vous nous reprochez ?—Nous concevons ces reproches si nous attaquons sans cesse les ministres des lois divines et humaines ; si nous insultons tous ceux qui nous dominent par l'intelligence, le pouvoir et la richesse ; si nous voulions mettre notre raison individuelle au-dessus de la nécessité de la foi et des enseignements de l'Eglise ; si nous courrions après les ovations des places publiques et proclamations avec jactance nos mérites vrais ou supposés ; mais nous n'avons jamais fait cela :—à vous donc MM. du *Pays* de chercher ailleurs les coupables : oh ! vous pouvez les trouver facilement.

Encore le Pays.

A propos des tristes affaires de l'Institut de Montréal le *Pays* publie dans son dernier numéro :

" Nous voulons rester étrangers aux difficultés qui ont donné lieu à la démarche des résignataires."

Pour la centième fois les trompe et les affine, Blanchet sa robe et s'enfante, Et, de la sorte déguisé ; Se niche et se blottit dans une huche ouverte.

— Mais, quand tu serais sac je n'approcherais pas.

Il ajoute, non pas Lafontaine, ni le vieux rat ; mais le *Pays* :

" Que ces messieurs croient bien que nous ne sommes animés d'aucun sentiment hostile à leur égard, et que si dans la circonstance présente notre conviction intime est qu'ils eussent mieux fait d'agir autrement qu'ils ne l'ont fait, et de continuer à faire partie d'une institution qu'ils ont contribué à élever à l'état florissant dans lequel elle se trouve, nous respecterons toujours les motifs qui ont dicté leur conduite."

Ce que c'est que le courage de déguiser ses opinions, et comme c'est commode d'avoir des *correspondants* qui disent pour soi, et une *collaboration* qui ne se nomme pas.

Reclamation.

Comme nous avons publié l'article de la *Minerve* où il était parlé de MM. E. Roy, P. Doutré et M. Lanctôt, comme ayant été traduit en cours de police pour bris de maison, nous croyons devoir dire que M. Euclède Roy a réclamé contre l'interprétation qu'on avait donné au rapport. Ce n'est pas de M. Euclède Roy dont il s'agissait, mais d'un autre M. Roy dont le prénom commençait aussi par un E.

Sacre de Monseigneur Horan.

Demain aura lieu à l'Eglise Saint-Patrice le sacre de Monseigneur Horan.

La première Communion.

Nous lisons dans le *Journal de Québec* : Un beau jour dans la vie, un jour dont on chérit le souvenir, un jour dont le vieillard parle avec émotion, un jour enfin qui a des influences incalculables sur notre avenir.... c'est le jour de la première communion.... Napoléon, au milieu de ses généraux, de ces foudres de guerre qui avaient assujéti l'Europe à ses caprices, Napoléon disait un jour : "—Savez-vous quel fut le plus beau jour de ma vie ?.... Wagram, dit l'un.—Ansterlitz, dit l'autre.—Le 21 mars, s'écrie celui-ci.—Non.—Le 18 brumaire.—Rien de tout cela, leur dit l'immortel Empereur ; le plus beau jour de ma vie, c'est celui de ma première communion." Puis remarquant un de ces braves qui essayait furtivement une larme. "—Vous m'avez compris, général," lui dit-il, avec l'accent de l'amitié.

Mais sans nous laisser aller davantage à nos pro-

pres impressions, hâtons-nous de dire que 1,023 enfants de cette ville viennent de faire leur première communion : ce matin, à l'Eglise Notre-Dame, Haute-Ville, 223, dont 160 garçons et 123 filles ; à l'Eglise paroissiale de Saint-Roch, 335, dont 226 garçons et 309 filles ; et hier, à l'Eglise Saint-Patrice, 265 enfants, d'origine irlandaise, dont 116 garçons et 119 filles.

NOTE. Nous reproduirons dans notre prochain numéro une charmante petite pièce de vers qui accompagne ce qui précède.

Université-Laval.

Nous avons assisté hier à l'inauguration du cours de chimie générale de M. le Professeur Sterry Hunt. Le cours actuel a lieu dans une des salles du nouvel édifice de l'Université. Il serait superflu de dire toute la distinction qui caractérise la parole et la doctrine scientifique de M. Hunt, dont la science et les travaux ont une réputation européenne.

Dans cette première leçon, le professeur a donné l'histoire de la chimie qui, comme art, remonte à l'antiquité la plus reculée ; mais comme science ne date que d'une époque récente. Chose étonnante pour notre siècle qui se dit utilitaire, la science moderne n'a pas encore retrouvé certains procédés anciens dont l'existence antérieure nous est démontrée par des monuments et des récits authentiques et qui comptent parmi les choses perdues. En réfutant l'hypothèse qui sert de base au système atomique, M. Hunt a dit que la science moderne dans ce qu'elle a de plus positif n'est que la consécration de cette vérité formulée dans le livre de la Sagesse que les choses de la nature reposent sur des " rapports de poids, de volume et de nombres " et cette formule, inspirée au sage Salomon, résume admirablement la doctrine si belle des équivalents chimiques.

Le professeur a ensuite montré les rapports intimes et nécessaires entre les sciences de la physique, de la chimie et de la physiologie animale et végétale et fait voir comment cette loi indéfinissable et inexplicable des *forces vitales* soumet et domine, par ses mystérieux procédés, les lois purement physiques ou chimiques qui régissent les corps inertes.

Point n'est besoin de dire de quel point de vue élevé M. Hunt envisage la science à laquelle il a consacré sa vie. Il serait impossible, à dit le professeur, de parler chimie en se plaçant au point de vue d'un homme qui n'aurait aucune notion de certaines propriétés des corps ; il faut nécessairement admettre *a priori* des idées et des principes préconçus.... tant il est vrai qu'en toutes choses il faut commencer par humilier sa raison, courber la tête et faire un acte de foi pour croire à des choses qu'on ne comprend pas, —bien plus à des choses qu'on ne comprendra jamais.

Remarquons que ces cours sont publics, et, cependant, la part des professeurs, les élèves de l'institution et des ecclésiastiques, personne on peut dire n'y assiste : on peut cependant y apprendre beaucoup plus qu'aux assemblées publiques.

Nominations.

Il a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL nommer les Messieurs suivants pour être Inspecteurs du Rerenu pour les Districts Judiciaires insérés vis-à-vis leurs noms respectifs, savoir :

Félix H. Lemaire, de St. Benoit. Terrebonne, de Ste. Marie. Joliette, Aimé Roy, de St. François du Lac Richelieu, Charles DuBerger, des Eboulements. Saguenay, Didime Ferdinand de St. Aubin, de Rimouski. Rimouski, Philippe Verreau, de St. Pierre du Sud. Montmagny, Gabriel Narcisse Achille Fortier, de Ste. Marie. Beauce, Théophile Côté, de St. Christophe Arthabaska, Alexander Young, de Philipsburg Belford, Louis Taché, de St. Hyacinthe. St. Hyacinthe, Joseph D'Acier, de St. Athanasie Iberville, James Davidson, de Huntingdon. Beauharnois.

Nous accusons réception des documents Parlementaires envoyés à l'Institut Canadien, par l'honorable N. F. Belleau et G. H. Simard, Ecuyer, M. P. P. tout en remerciant ces messieurs, nous les prions de nous faire parvenir l'Atlas qui doit accompagner le rapport Géologique de M. Logan. Nous remercions aussi Chas. Panet, Ecuyer, M. P. P. qui nous a envoyé l'Essai de M. Hind.

E. H. PARANT, Bibliothécaire, I. C. Q. Québec 26 Avril 1858.

Adresse des paroissiens de Beauport à M. Langevin. Au révérend M. Langevin, prêtre, curé de Beauport.

Révérend Monsieur,

Apprenant qu'une circonstance imprévue autant qu'imprévue vous engage à vous éloigner de cette paroisse pour occuper ailleurs une position ou vous devez être appelé à rendre à la société de nouveaux services, vos paroissiens saisissent cette occasion pour vous exprimer le sentiment de légitime regret que votre départ inattendu leur cause.

Pendant les trois années que nous vous avons eu pour Pasteur, nous avons remarqué avec une satisfaction mêlée de bonheur, la prudence qui a caractérisé tous vos actes, l'esprit de droiture et de paix qui a tant contribué de votre part à rétablir à Beauport la bonne harmonie partout où elle avait cessé d'exister et par dessus tout cette charité dont vous avez donné continuellement l'exemple envers les pauvres et même envers la paroisse entière à laquelle vous venez encore de témoigner un si grand intérêt en vous imposant pour elle des sacrifices vraiment méritoires. Si nous avions à faire votre éloge nous ne nous bornerions pas à ces courts détails, mais tout entière au sentiment de votre perte, nous ne faisons que rappeler les principaux titres que vous laissez aux souvenirs ainsi qu'aux regrets de la paroisse de Beauport, et il ne nous reste plus, Révérend Monsieur, qu'à vous offrir l'expression sincère et profonde de nos vœux pour vos succès et pour votre bonheur dans la carrière qui exigera désormais vos labeurs.

Beauport, 22 avril 1858.

Suivent les signatures de plus de deux cents chefs de maisons, paroissiens de Beauport.

REPONSE.

Messieurs et bien chers paroissiens, Je vous avoue que cette manifestation si touchante de vos sentiments à mon égard me prend tout-à-fait par surprise. Je ne pouvais pas m'attendre à un tel témoignage de sympathie et de reconnaissance, car si j'ai accompli quelque bien parmi vous, il est certainement dû en entier, après la grâce de Dieu, à

vos concours empressés, à votre générosité, à votre bonne volonté. Il serait superflu de vous dire que je vous quitte avec regret, tant de liens m'attachaient à votre paroisse ! ces travaux de l'intérieur de votre belle église, que j'aurais été si heureux de mener à bonne fin ; ces congrégations pour les jeunes gens des deux sexes, que je me flattais de pouvoir diriger longtemps encore ; cette bonne harmonie qui semble complètement rétablie parmi vous, et d'une manière durable, je l'espère. Mais, Messieurs, la Providence en dispose autrement, il faut nous y soumettre. Au moins puis-je vous assurer qu'en quelque lieu qu'elle me conduise, je n'oublierai jamais les regards que la paroisse de Beauport m'a si souvent témoignés, et je prendrai toujours intérêt à sa prospérité et au bonheur de chacun de vous. Je me recommande instamment à vos prières.

Adieu, Messieurs.

Sommaires des procédés parlementaires.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Toronto 28 Avril.

La Chambre s'est occupée du *bill* de M. le procureur-général Macdonald pour prévenir les détournements de la part des dépositaires de valeurs.

M. Brown propose d'ajouter une clause pour étendre l'action de la loi aux membres des corps municipaux et du parlement qui acceptent des offres faites pour les engager à trahir leur mandat. Cette motion fut rejetée par 76 contre 41.

On a recommencé le débat sur le *bill* pour régler l'intérêt de l'argent.

On a continué l'examen des témoins de l'affaire de Lotbinière.

Le *bill* des occupants de terre, le *bill* de naturalisation et le *bill* des étudiants en droit ont subi leur seconde lecture.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Toronto 29 Avril.

L'Orateur informe le Conseil que la Chambre d'Assemblée a nommé un comité de conférence pour aviser aux moyens de diminuer les frais d'impression et autres dépenses contingentes de la Législature. Le Conseil Législatif, sur motion de M. Vankoughnet, a concouru et nommé un semblable comité.

Chambre d'Assemblée.

Plusieurs *bills* sont lus pour la seconde fois et remis aux comités, entre autres :

Le *bill* pour assurer les droits des colons occupants de terres incultes.

Le *bill* pour amender l'acte des compagnies à fonds social.

Le *bill* pour légaliser les procédés des sociétés d'agriculture.

Le *bill* pour amender l'acte municipal et des chemins de 1855.

Sur motion de M. Dorion, le *bill* pour permettre aux Sœurs de la Charité de Montréal de vendre leur propriété a été lu une seconde fois. M. Brown ayant voulu faire tomber ce *bill*, une division a eu lieu, 12 ont voté avec M. Brown et 56 en faveur du *bill*.

On a ensuite continué l'enquête sur l'affaire de Lotbinière.

NOUVELLES D'EUROPE.

ARRIVÉE DE L'ARABIA.

ANGLETERRE.—M. d'Israeli a annoncé que les officiers en loi de la Couronne ont déclaré illégale l'emprisonnement de l'ingénieur du Cagliari et qu'en conséquence une indemnité aurait été demandée au gouvernement napolitain.

L'ambassadeur français Maréchal duc de Malakoff a été reçu magnifiquement en Angleterre.

Le procès de Simon Bernard accusé de complicité dans l'attentat d'Orsini, doit se terminer vers le 17. Le défenseur de Bernard a fait appel aux préjugés de l'auditoire contre Napoléon, la populace l'a applaudi.

FRANCE.—Les quatre membres de l'opposition ont été invités à dîner aux Tuileries, l'un d'eux a accepté.

ITALIE.—Les officiers de l'armée sarde en congé ont été appelés sous les drapeaux.

La France et l'Angleterre se sont engagées à ne prêter aucun appui à la Sardaigne, en cas d'hostilité contre le royaume de Naples.

NORVÈGE.—Les trois quarts de la ville de Christiania ont été détruits par le feu, on évalue la perte à 10,000,000 de francs.

INDES.—On annonce de nouveau succès des troupes anglaises dans des escarmouches avec les rebelles.

AVIS.—Ceux qui doivent à l'administration de cette feuille, sont priés de faire leurs remises sous le plus court délai.

Nous prions ceux de nos abonnés qui déménagent au 1er Mai, de vouloir bien nous en informer s'ils ne veulent éprouver de retard dans la réception de notre feuille.

ANNONCES NOUVELLES.

Malle pour l'Angleterre. Grand Concert sacré. Bols à Lait.—H. Howison et Cie. Dans la Cour de Circuit.—Burroughs et Fiset. Contrat de la Malle.—E. S. Freer. Avis.—L. P. Gauvreau.

Commerce.

Les nouvelles commerciales apportées par l'*Arabia* sont dans le même état que celles des précédents arrivages. Les provisions et autres produits sont inactifs. Voici comment les circulaires cotent les farines : Farine de l'ouest, 22s ; Philadelphie et Baltimore 22s à 23s ; Ohio, 23s et 24s-6d ; Blé américain 6s à 6s-2d ; blanc 7s à 7s-6d. Potasse, 37s ; Perlesse, 38s. Le thé est en baisse. Les consolidés ont fermés à 96½ et 96¼ au comptant.

VAISSEAUX PARTIS POUR LE CANADA.

Par le Canada.

POUR QUÉBEC.—Margaret, Intrinsic, Helen, Eusign, Calista, Orion, Salacia, Agamemnon, Great Britain, City of Quebec, Sostrene, Acadia, Grange Rolf, Ant, Rankin, Oregon, Beethoven, Ratcliffe, Abigail, Devereux, Bothnia, Lord Petre, McDonald, England's Queen, Frederick, Egyptian, Columbine, Ocean Queen, Java, Polly, Renfrewshire, Charlotte Harrison, Eldon, Lotus, Duches of Northumberland, Primrose, Clair, Blessing, Industry, Belsay Castle, Emmanuel, Seven, Two Sisters, Botsford, Elgerill, Marahuan, Eliza Ann, Agnes Anderson, Theodore, City of Lincoln, Glasgow, Heroine, Emigrant, Sir C Campbell, Lord Byron, Queen, Westmorland, Frederick, Change, Minorka, The United Kingdom, Ottawa, Argo, Irene, Jas Jardine, Harmony, Ayon, Eliza Olive, Mary Ann, New York Packet, Henry, Calhoun, Marmion, Ann Davies, Sally, Henry

PRIX DES MARCHÉS DE QUÉBEC.

	30 Avril 1858.	
Pates	2 0 a 2 6	
Bœuf en tinte	10 10 a 11	
De frais	1 2 a 1 3	
Jambons	0 9 a 10	
Lard entier	0 5 a 0 6	
Do saie	0 7 a 0 8	
Beuf	0 4 a 0 6	
Mouton par lb	0 4 a 0 6	
Do par quartier	2 6 a 7 6	
Veau par quartier	2 6 a 7 6	
Volailles par couple	3 6 a 4 6	
Dindes	0 9 a 12 0	
Oies	0 8 a 0 9	
Œufs par douzaine	0 10 a 1 0	
Livres par couple	2 6 a 3 0	
Pendix	2 6 a 3 0	
Canards	0 7 a 0 10	
Lard séché par lb	0 5 a 0 6	
Sucre d'érable par lb	0 5 a 0 6	
Foin par 100 bottes	40 0 a 50 0	
Paille par 100 bottes	18 6 a 25 0	
Avoine par minot.	2 6 a 2 9	
Blé	0 0 a 0 0	
Pois	5 6 a 6 0	
Orge	2 9 a 3 0	
Sarazin	3 9 a 4 0	
Farine extra supérieure par quart.	32 0 a 32 6	
Do supérieure par quart.	30 0 a 31 6	
Do fine par quart.	28 6 a 28 9	
Potasse	42 6 a 00 0	
Pelasse	43 6 a 00 0	
Lard Misse	130 a 140	
Prime Misse	130 a 140	
Prime	00 a 110 0	
BOIS.—Érable, 3 pieds par corde	19 0 a 20 0	
Do	17 0 a 17 6	
Do	16 0 a 18 0	
Do	17 6 a 18 0	
Do	14 0 a 14 6	

Port de Québec.

ARRIVAGES.
—28 avril.—
Navire Montreal, 2 avril, de Liverpool, à G. B. Symes et Cie., cargaison générale, pilote David Damour.
—Toronto, 2 avril, de Liverpool, à Gillespie et Cie., cargaison générale, pilote.
Buck Zambaro, 2 avril, de Glasgow, cargaison générale, pilote.

Décès.

A la Pointe-aux-Trembles, le 27 avril, sieur Pierre Delisle, âgé de 84 ans, ancien cultivateur du lieu.
A Saint-Ambroise, jeudi dernier, Marie-Louise, âgée de 14 ans, enfant de M. Léon Racine, forgeron.
A St. Thomas, le 12 du courant, à la résidence de son aïeule, Dame M. C. Bonenfant, veuve de feu F. Tétu, écuyer, et à l'âge de 30 ans, révolus le 6 janvier dernier, C. H. Tétu, fils de C. H. Tétu, négociant et lieutenant-colonel de milice de la paroisse de la Rivière-Ouelle.
Après trois semaines d'une maladie révéllée par les fatigues qu'il avait éprouvées en se rendant au service anniversaire de son aïeul, où l'appelaient sa piété, il a succombé à d'autres douleurs de cœur. Sa carrière fut courte, mais si bien remplie d'humbles vertus, qu'il a pu voir arriver sa dernière heure avec la sérénité d'une âme pure, appuyée sur la foi et sa douce compagnie. L'espérance. Ses derniers regrets furent ceux qui inspirent le plus vif amour filial et les plus saintes affections du cœur. La société perdit en lui un modèle précieux, un cœur noble, sensible et généreux, une de ces belles et rares âmes qui seules s'élèvent.
Ses funérailles ont eu lieu à la Rivière-Ouelle, le 19, au milieu d'un nombreux concours de parents et d'amis.
O vous, vieillards aux cheveux blancs, et vous jeunes hommes! vous, mères, dont Dieu a fait le cœur un abîme d'amour, et vous... qui inspirez le peintre de vierges! que votre affluence empressée témoigne d'une sincère affliction et trahissent d'amers regrets.
O généreux et sensible ami! que de cœurs pleins de larmes ont entouré ta tombe! que de paupières ont dû en laisser déborder le trop plein en te suivant à ta dernière étape! Que d'ardentes et supplantes prières se sont épanchées, sur les traces de ton âme, vers le trône de Dieu! Oh! c'est que ton cœur n'eût pour tous que de tendres affections, et ta bouche de douces paroles.
O vous, pauvre cœur brisé, qui vous êtes vu enlever du même coup, un des plus tendres fruits de vos jeunes affections et l'une des plus douces joies de vos derniers jours; vous ses chers et affectueux frères et sœurs... vous, surtout, qui avez su le lait sur le même cœur... séchez vos pleurs: il ne vous a point fait de cruels adieux, mais il vous a laissé un doux et consolant air de revoir...
O vous qui tous devez en garder le souvenir, gravé au fond de vos cœurs au burin de la plus pure amitié, pardonnez-moi d'avoir failli à une si belle tâche: ce tribut n'exclut point le vôtre.—Communique.

POUR LA RIVIERE-QUELLE ET KAMOURASKA. LE STEAMER

GROSSE-ISLE. Capitaine DUCLOS.

LAISSERA le Quai SAINT-ANDRÉ, DEMAIN SAMEDI, le 1er Mai, à DIX heures A. M. pour les places susdites.
Pour plus amples informations s'adresser au Capitaine à bord.
Québec, 30 avril, 1858.

PROVINCE DU CANADA. DISTRICT DE QUÉBEC. DANS LA COUR DE CIRCUIT.

Le vingt-deuxième jour d'Avril, mil-huit-cent-cinquante-huit.
No. 17.
PRÉSENT:
Son honneur W. C. MEREDITH, J. C. S.
GEORGE FARAR GIBSON et HENRY WARING GIBSON, tous deux de la Cité de Québec, dans le comté et district de Québec, faisant le commerce dans la dite Cité de Québec, en société comme Marchands à Commission et Encanteurs, sous les noms et raisons de G. & H. Gibson.

vs.
ALEXANDRE ROBERTSON, de la Cité de Québec, écuyer, en sa qualité de curateur dument élu dans l'affaire de succession de feu JAMES MCLEAREN, maintenant décédé, en son vivant de Québec, gentilhomme, et A. SOLOMON, de la paroisse de Saint-Roch, de la dite Cité de Québec, marchand.

DEFENSEURS.
Il est ordonné, sur motion de la part des demandeurs en cette cause, qu'en tant qu'il appert que l'Etat de succession de feu James McLearen est devenu insolvable en tant que les effets, meubles, biens-fonds, etc., appartenant à la dite succession ont été saisis et en partie vendus, en cette cause, les créanciers du dit feu James McLearen sont notifiés par avis public à être insérés durant quinze jours dans les papiers nouvelles publiées en cette Cité, appelées le *Morning Chronicle* et le *Courier du Canada*, d'avoir à filer leurs réclamations contre la dite succession au bureau du Greffier de cette Cour, dans la cause ci-dessus, le ou avant le vingtième jour de Mai prochain.

(Vrai Copie.)
BURROUGHS & FISET,
G. C. C.
Québec, 30 avril, 1858

MALLE POUR L'ANGLETERRE.
UNE MALLE pour l'ANGLETERRE, via Boston sera close à ce bureau, LUNDI prochain, le 3 Mai, à SIX heures A. M.
BUREAU DE LA POSTE.
Québec, 30 avril, 1858.

L. P. CAUVREAU.
PRATIQUE LE GENIE CIVIL, L'ARPENTAGE ET L'ARCHITECTURE.
BUREAU: HOTEL ST-GEORGE.
Québec, 30 Avril 1858.

SALLE MUSICALE.
RUE SAINT-LOUIS.
LE
GRAND CONCERT SACRÉ,
VOCAL ET INSTRUMENTAL.
SOUS LA DIRECTION DE M. DESSANE.
Donné en aide à la famille de feu M. ROSS.

JEUDI, le 6 MAI, PROCHAIN.
Les Portes seront ouvertes à SEPT heures et le Concert commencera à HUIT heures précises.
Prix des Billets 2s. 6d. chaque. On pourra se procurer à la Salle Musicale et chez les différents Libraires de cette ville, et le soir du Concert à la Porte de la Salle.
Québec, 30 avril, 1858.

BOLS A LAIT.
A VENDRE PAR LES SOUSIGNES,
RUE ARTHUR,
AU HANGAR DE L'INSPECTION DE POTASSE.
BOLS A LAIT.
Aussi un assortiment complet de FAIENCE
HENRY HOWISON et Cie.,
Rue Arthur,
En face de la Bourse.
Québec, 30 avril 1858.

CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Maître Général des Postes, et marquées "Soumissions pour le Service Postal," seront reçues à Toronto d'ici à MIDI de MARDI, PREMIER jour de JUIN prochain, pour le transport des Mallets de Sa Majesté, six fois par semaine, entre QUÉBEC et la RIVIERE-DU-LOUP, à partir du premier jour de Juillet prochain.
Le transport à être effectué entre Québec et la Pointe-Levis dans des Chaloupes ou Canots sûrs, selon la saison et entre la Pointe-Levis et la Rivière-du-Loup dans de bonnes Charettes, Wagons ou Carioles appropriées, selon l'état des chemins.
La distance calculée entre Québec et la Rivière-du-Loup est de 114 milles.
Le temps du parcours ne doit pas être moins de 6 milles à l'heure, inclus les arrêts pour toutes fins.
Les jours et les heures d'arrivée et de départ doivent être comme suit, sujets toutefois à être changés par l'ordre du Maître Général des Postes lorsqu'il le jugera convenable:
Prendre la Malle du bureau de Québec et de celui de la Rivière-du-Loup, tous les jours, excepté les dimanches, à telles heures que jugera à propos le Maître Général des Postes, et la délivrer à chaque extrémité du parcours, sous neuf heures, en suivant la route postale ordinaire, entre les deux points, et en déposant aux bureaux de poste intermédiaires ce qui leur est ou pourra leur être destiné.
Le contrat, s'il est exécuté d'une manière satisfaisante, continuera d'être en force pour le temps de 4 ans; le Maître Général des Postes se réservant le droit d'annuler le Contrat en aucun temps, si, dans son opinion, l'intérêt du service public l'exigeait, en donnant au contractant avis de son intention trois mois d'avance.
Toutes les dépenses de route, tel que barrières, passage de rivières, etc., doivent être à la charge du contractant.
Chaque Soumission devra mentionner le prix en toutes lettres et être accompagnée des noms de deux cautions solvables pour la due exécution du Contrat, dans le cas où la soumission serait acceptée pour le prix demandé, et se rendant aussi caution au montant de mille livres en commun avec le contractant, pour la due exécution du service.
On peut obtenir des Blancs de Soumission aux bureaux de Poste de Québec, Montmagny, l'Islet, Sainte-Anne, Kamouraska et Rivière-du-Loup.
Le contractant sera obligé aux autres stipulations et règlements du Département d'ordinaire dans les Contrats qu'il pourra connaître en s'adressant à l'inspecteur des bureaux de poste à Montréal, ou aux bureaux de poste de Québec, l'Islet et Rivière-du-Loup, en bas.
E. S. FREER,
Inspecteur des Bureaux de Poste, Bas-Canada.
Montréal, 30 avril, 1858.

LICENCES. AVIS.

LES Municipalités rurales étant tenues de signifier à CHAQUE ANNEE, à l'Inspecteur du Revenu, les règlements en force, relativement au commerce des Spiritueux, celles qui auraient pu retarder de se faire, sont invitées de se conformer à la loi sans délai. Quant aux Municipalités qui n'auraient pas signifié des Règlements prohibitifs en force le PREMIER MAI prochain, les Licenses pour détailler par trois deniers seront émancipées, comme par le passé, sans certificat, sous l'autorité de la 14 et 15 Vict., Cap. 100, Sect. 24, Copies des Règlements pour l'année 1858, des Municipalités susvantes, ont été reçues à ce bureau, savoir:

Comté de Lévis, St-Joseph, Beauce, Comté de Québec, Ste-Marie, Beauce, Comté de Montmagny, St-Raphael, St-Charles, Village de Montmagny, Cap-Saint, St-Jean les Chailions, St-Augustin, St-Lazare, St-Jean Port Joli, Township de Tring, St-Isidore, Pointe aux Trembles, Ste-Clair, Plessis-Ville de Beaufort, St-Henri, St-Michel, St-Sauveur, St-Antoine de Tilly, St-Roch des Aulnais.

Dans les comités d'autorité, qui pourront s'élever entre les conseils municipaux de paroisse et de comté ce Département, dans l'absence d'autres moyens de connaître la vérité, se guidera sur les décisions des tribunaux dument signifiées.
Bureau de l'Inspecteur du Revenu.
No. 6, Rue St-Pierre, Basse-Ville.
Québec, 28 avril, 1858.

VENTES PAR ENCAN.
VENTE DE TABAC.
POUR LE
COMMERCE.
MERCREDI prochain, le 5 MAI, au magasin en gros de
A. JOSEPH & Cie.,
Quai Napoléon.
Sera offert en vente l'assortiment ordinaire de Tabac Manufacturé
Tabac en feuilles, en boucans et en emballages, Pipes à fumer de toute qualité.
—ET POUR CLORE UN ETAT DE FAILLITE:—
3 Tonnes Eau-de-Vie, et autres articles.
La vente à DEUX heures précises.
28 avril 1858.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE
DU
ROYAUME-UNI,
S, Place Warterlon, Parc St. James, Londres, S. O.
ETABLIE DEPUIS PRES D'UN QUART DE SIECLE.
Revenus Annuels au-dessus de £136,000.
PRESIDENT:
L'HON. FRANCIS SCOTT, M. P.
VICE-PRESIDENT:
CHARLES BERWICK CURTIS, ESQ.
CETTE Compagnie offre des garanties incontestables en conséquence de l'énorme capital souscrit et payé par de riches et nombreux propriétaires, porteurs d'actions, ce qui protège ainsi les personnes assurées contre les risques et fréquents des assurances mutuelles.
On distingue trois classes de profit, les Bonus s'élevant à près de 2 par cent par an sur les sommes assurées, ou de 30 à 100 par cent pour les premiers payés.
Sommes assurées. Bonus ajoutés. Payable à la mort de l'assuré.
£5,000.....£1,987 10 0.....£3,987 10 0
1,000.....1,590 0 0.....3,590 0 0
3,000.....4,192 10 0.....7,192 10 0
1,000.....397 10 0.....1,397 10 0
200.....198 15 0.....298 15 0
100.....99 15 0.....149 15 0
Les premiums, cependant, sont très modérés.
Une moitié du premium annuel pour un terme de quelques années peut rester sans être payé, portant intérêt (sans qu'il soit nécessaire d'y déposer la Police comme dans les autres bureaux). Cette Compagnie accepte toutes réclamations pour dette, lors même que la Police est discontinuée.
Au-dessus de SEPT CENT MILLE LIVRES (BONUS y inclus) ont été payés à des veuves, des enfants et autres personnes ayant des Polices de cette Compagnie, depuis sa formation, pour cause de mort des assurés.
Durant les trois dernières années cette Compagnie a remis 1,280 nouvelles polices, formant un total assuré de £888,758, et produisant des nouveaux premiums pour le montant de £33,993 8 0.
On attire l'attention du public sur l'échelle des premiums ci-dessus, qui démontre la modicité des prix le mode avantageux des paiements, comme des moyens d'accommodement et de facilité qui existent à côté des autres garanties de sûreté.
1. Les premiums pourront être payés par quartier, semestre, ou annuellement, suivant la contenance et la volonté de l'assuré.
2. Lorsqu'une Assurance est pour la vie, une moitié du premium annuel peut rester pendant cinq ans sans être payée, portant intérêt, à être déduit en définitive de la Police, qui peut être payée à volonté, et suivant le système particulièrement facile d'obtenir des fonds par emprunts temporaires.
3. Ce principe suivi de l'échelle ascendante et descendante, qui est adoptée, est également favorable et applicable au riche et à celui qui ne possède que des ressources limitées.
4. Les Polices sont données à des conditions très faciles, payable par proportion à la mort de deux ou de plusieurs personnes concernées, (suivant le cas) servant à rendre les baux de location, tenus pour la vie, presque égaux en valeur à une propriété tenue à perpétuité.
Ce bureau a des Agents dans toutes les principales Villes de la Grande Bretagne et du Canada, desquels on peut obtenir gratuitement les particularités nécessaires et les moyens d'effectuer les assurances; on peut également s'adresser à E. LENOX BOYD, Esq., à son bureau, 8 Place Waterlow Londres ou à W. G. SHEPPARD, Agent pour Québec, 42, Rue Ste-Anne Haute-Ville.

Comme aussi au
Médecin-Visiteur,
W. MARSDEN, M. D.,
35 Rue Ste-Anne, Place d'Armes.

N. B.—Les Polices maintenant effectuées suivant les échelles de participation, pourront profiter dans la prochaine division des Profits d'une manière plus ample, que durant la période précédente, tout en profitant des avantages qu'offrent les prix réduits des premiums.
Québec, 28 avril 1858.

Caisse d'Economie Notre-Dame.
Le 1er jour de MAI prochain, le BUREAU de la CAISSE D'ECONOMIE NOTRE-DAME sera transporté dans la bâtisse neuve de cette Institution, rue Saint-Jean, Haute-Ville, où les affaires seront transigées, chaque jour, de 10 heures a. m. à 3 heures p. m.
Par ordre,
F. VEZINA,
Sec-Trés.

MARCHANDISES = PRINTEMPS
DE 1858.
A BON MARCHE.

JAMES HEWITT & Cie., ont commencé à étaler depuis LUNDI, le 26 du courant, le contenu de 65 emballages de MARCHANDISES NOUVELLES, qui seront vendues à tres bon marche afin de vendre promptement.
Nouvelles Mantilles de Soie Robes de Toilette en Mous- de Draps, selmes, Nouveaux patrons de robe de Drap de Coubourg, Nouveaux Vêtements, Bonnetterie et Gants, Nouveaux Chapeaux, Par-dessus pour l'été, Rubans, Fleurs, Draps et Soieries, et tous ce qui est en usage constant dans les familles.
—Aussi—
POUR MESSIEURS, ce qu'il y a de MEILLEUR et à plus BAS PRIX en cette ville, Draps Supérieurs, Vêtements d'été, Tweeds Ecosais et Cassimires, —Cols pour Messieurs d'un nouveau patron, Cravattes, Chemises, Mouchoirs, Habits d'été, etc.
Un fonds considérable et supérieur d'articles de BRODERIES et de MOUSSELINES, consistant en Collets, Manchettes, Chemisettes, Robes d'Enfants, etc., étant le fonds d'un manufacturier en état de Banqueroute, et AU-DESSUS DE LA MOITIE DU PRIX!!
JAMES HEWITT & Cie., étant déterminés à vendre le tout à TRES BAS PRIX afin d'OPÉRER UNE VENTE PROMPTTE, sollicitent respectueusement du public une visite pour l'inspection de leur assortiment.
200 Pièces Rubans pour Chapeaux depuis 1/4d. 150 Pièces Mousselines de Laines, à 7/4d. valant 1s. 350 Robes de Mousselines, depuis 2s 9d., et au-dessus.
150 Pièces Drap de Coubourg, à 7/4d. valant 1s. 1000 Collets de Mousselines, depuis 7/4d. à 10d., valant depuis 1s. 6d., jusqu'à 20s.
JAMES HEWITT & Cie.,
38, Poite Saint-Jean.
Québec, 28 avril 1858.

Société de Construction Permanente de Québec.
Le 1er jour de MAI prochain, le BUREAU de cette Société sera transporté dans la bâtisse neuve de la Caisse d'Economie Notre-Dame, rue Saint-Jean, Haute-Ville, où les affaires seront transigées, chaque jour, de 10 heures A. M. à 3 heures P. M.
Par ordre,
F. VEZINA,
Secrétaire-Trésorier.
Québec, 26 avril, 1858.

Société de Construction de Québec.
Le 100ème VERSEMENT MENSUEL dans les fonds de cette Société aura lieu LUNDI, le 5ème jour de MAI prochain, au Bureau de la Société, rue ST-JEAN, Haute-Ville, dans la bâtisse neuve érigée par la Caisse d'Economie Notre-Dame.
Par ordre,
F. VEZINA,
Secrétaire-Trésorier.
Québec, 26 avril, 1858.

RIZ.
Maintenant en réception du "CHINA."
100 SACS RIZ NET, E. L., de qualité supérieure
E. & W. POSTON & Cie.
Vis-à-vis l'Eglise de la Basse-Ville.
Québec, 8 janvier 1858.

CARTES A JOUER.
Venant d'être Regu.
200 D OUAZAINES bien bonne cartes.
A vendre par
E. & W. POSTON & Cie.
Québec, 8 janvier 1858.

Vin d'Andalousie de qualité supérieure,
Venant d'être regu par "Challenger."
VIN d'Andalousie pâle et doré de qualité supérieure en tonnes et en bouteilles.
A vendre par
E. & W. POSTON & Cie.
Québec, 14 décembre, 1857.

CHANDELLES DE SPERM PATENTEES.
10 C AISSES Chandelles de Sperm patentées, venant d'être reçues et à vendre par
E. & W. POSTON & Cie.
Québec, 8 janvier 1858.

THÉS.
THÉS supérieurs Hyson Twankay, en demi-canistres.
—AUSSI EN MAGASIN—
Thés fins Soucheong, Congou et Hyson en canistres, demi-canistres et petites boîtes.
A vendre par
E. & W. POSTON & Cie.
Basse-Ville.
Québec, 5 février 1858.

SYROP SUPERIEUR.
70 T ONNES d'environ 100 gallons chaque de Syrop Supérieur.
A vendre par
E. & W. POSTON & Cie.,
Basse-Ville.
Québec, 5 février, 1858.

JAMBONS.—maintenant regu, d'une qualité supérieure et préparé au sucre.
E. & W. POSTON & Cie.,
Basse-Ville.
Québec, 8 janvier 1858.

SYROPS.
LES sous-signés désirent annoncer aux marchands du côté sud du fleuve, qu'ils ont pris des arrangements pour la livraison de SYROP en tonnes, barriques et quarts, et autres effets qu'ils pourront recevoir cet hiver, au dépôt du Grand Tronc, Pointe-Levi.
E. & W. POSTON & Cie.,
Basse-Ville.
Québec, 11 décembre 1857.

A LOUER.
UNE MAISON et JARDIN à BEAUPORT.
S'adresser à Chénier, Simard & Methot, ou sur les lieux à Jos. Hardy. Possession immédiate.
Québec, 15 mars, 1858.

28 BOUCAUTS SUCRE PORTO RICO, Prime, dont les échantillons peuvent être montré de suite.
—EN MAGASIN—
JAMBONS préparés au sucre, de qualité supérieure.
E. & W. POSTON.
Québec, 19 avril 1858.

ORANGES NOUVELLES.
30 B OITES d'ORANGES, en bon ordre, viennent d'être regu et sont en vente chez
E. & W. POSTON & Cie.
Québec, 19 avril, 1858.

Blé de Semence!
A VENDRE PAR LE SOUS-SIGNE.
5,000 MINOTS de BLÉ du Printemps choisi par lui-même, expressément pour la semence.
Il est de l'intérêt des cultivateurs de voir ce Blé avant d'acheter.
—Aussi—
POIS, ORGE, SARRASIN, etc.
J. B. RENAUD,
Quai Napoléon et Rue Saint-Paul.
Québec, 19 avril, 1858.

Saindoux! Saindoux!!
Maintenant en débarquement et à vendre
500 B ARILS SAINDOUX première qualité.
J. B. RENAUD,
Quai Napoléon et Rue Saint-Paul.
Québec, 19 avril, 1858.

Bureau du Conseil Municipal du Comté de Québec.
16 avril, 1858.

AVIS est par le présent donné qu'il y aura une assemblée générale du Conseil Municipal du Comté de Québec, MERCREDI, le 28 du présent, au lieu ordinaire des séances, pour recevoir les applications pour obtenir des certificats pour licences d'auberge.
Par ordre,
JOS. MIVILLE DE CHÉNE,
S. T. C. M. C. Q.
Québec, 23 avril, 1858.

GRAINE DE MIL.
100 M MINOTS GRAINE DE MIL venant des Townships.
A vendre par
Wm. McLIMONT,
Quai Napoléon.
Québec, 23 avril, 1858.

A VENDRE.
125 B OITES d'ORANGES, de la meilleure qualité.
S'adresser à
GOSSELIN & LARUE.
Québec, 21 avril 1858.

COMMIS DEMANDE.
UN JEUNE HOMME sachant l'Anglais et le Français, et ayant servi comme commis dans un magasin de Marchandises Sèches.
S'adresser à
GOSSELIN & LARUE,
Agents Généraux,
No. 17, rue du Palais.
Québec, 21 avril, 1858.

Maison à Vendre ou à Louer.
UNE GRANDE MAISON, à DEUX ETAGES, située sur le chemin de la Grande Allée, près la Barrière, du côté de la cité.
S'adresser à la
SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION PERMANENTE DE QUÉBEC.
Québec, 27 janvier 1858.

AVIS.
AVIS est par le présent donné qu'il sera fait application à la Législature Provinciale pendant la présente Session, pour la passation d'un Acte pour incorporer certaines personnes faisant affaires comme Commissionnaires et Forwarders, et que telles personnes soient ainsi incorporées sous le nom de "Whitehall Forwarding Company".
Québec, 26 avril, 1858.

Annonces du Bureau d'Agence.

DEMANDE D'EMPRUNT.
ON demande à emprunter une somme de £800. Et aussi deux autres sommes de £200 chaque.
Pour lesquelles seront données des sûretés satisfaisantes.
S'adresser à
GOSSELIN & LARUE,
Agents Généraux.
Québec, 14 avril, 1858.

SITUATIONS DEMANDEES.
PLUSIEURS JEUNES MESSIEURS, de différentes spécialités, tels que Teneur de Livres, Détailler dans la ligne d'Epicerie, Marchandises Sèches ou dans un Magasin de Quincallerie, desirant trouver de l'emploi, avec les meilleures recommandations.

A VENDRE.
DEUX PIANOS de seconde main, dont un Vertical de la célèbre manufacture de Mess. Allison & Allison de Londres, et l'autre (un Clavecin) de même provenance d'une excellente qualité et dans le meilleur ordre.

A LOUER.
DEUX lots de TERRE à Saint-Roch bien situés pour le commerce de bois. S'adresser à
GOSSELIN & LARUE,
Bureau d'Agence,
No. 17, Rue du Palais.
Québec, 9 avril 1858.

A VENDRE OU A ACHETER.
QUELQUES CRÉANCES sur BONS TITRES.

A VENDRE OU A LOUER.
DEUX MAISONS de première classe, rue SAINT-ANGELE, Haute-Ville.
—Aussi—
Un magnifique COTTAGE (Chaumière) et un grand Jardin sur le chemin de Charlesbourg, à un mille de distance de la ville, et un emplacement de 75 arpents y joint. S'adresser à
GOSSELIN & LARUE,
Agents Généraux,
Rue du Palais, No. 17.
Québec, 7 avril, 1858.

ON DEMANDE A ACHETER OU A LOUER
UNE grande GOELETTE ou BATEAU pour voyager de Saint-Simon à Québec.
S'adresser à
GOSSELIN & LARUE,
Agents Généraux.
Québec, 12 avril, 1858.

VIN SUPERIEUR DE XÈRES.
VIN très supérieur de Xères, pâle et doré, en futailles et en bouteilles.
E. & W. POSTON & Cie.,
Basse-Ville.
Québec, 11 novembre, 1857.

THE JEUNE HYSON.
30 D EMI-CANISTRES Thé jeune Hyson, venant d'être regu et à vendre par
E. & W. POSTON & Cie.
Québec, 8 janvier 1858.

AVIS.
EST par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature durant la présente session pour obtenir la permission d'augmenter le capital et amender la charte de la Banque de Québec.
C. GETTING,
Caissier.
BANQUE DE QUÉBEC,
Québec, 31 mars, 1858.

MAISON COMMERCIALE,
MARCHÉ HAUTE-VILLE.

MARCHANDISES NOUVELLES.
VENANT d'être reçues par la voie de Portland et par le Chemin de Fer du Grand Tronc—par les vapeurs North American et Queen of the Lakes—
18 Colis Marchandises Sèches DE GOUT ET D'ETAPE.
très appropriées au Commerce du Printemps et de l'été.
Les acheteurs ne pourront trouver nulle part ailleurs à Québec, des marchandises à si bas prix.
Le plus bas prix est marqué sur chaque article en caractères lisibles.
PAS DE SECOND PRIX.
PATRICK O'NEILL,
Rue Buade.
Québec, 31 mars, 1858.

A LOUER
Possession du Premier Mai Prochain.
TOUTE ou partie de la bâtisse de la Caisse d'Economie Notre-Dame, consistant en deux magasins, rez-de-chaussée, voûtes à charbon, glacière, caves à vin, demeures, Bureaux, Cour et Hangar. S'adresser au Secrétaire-Trésorier Soussigné, No. 24, Rue Aiguillon, faubourg Saint-Jean.
F. VEZINA.
Québec, 8 janvier 1858.

AVIS.
LA Caisse d'Economie de Notre-Dame, aura à vendre au PREMIER MAI prochain, le coffre de sûreté à son usage, lequel coûte £62 10 shillings.
F. VEZINA.
Québec, 8 janvier 1858.

SEVERE MARCHILDON.
Seul autorisé à régler les dites sociétés.
3f
Québec, 21 avril, 1858.

AVIS AUX COMMISSAIRES D'ECOLE.
UN INSTITUTEUR de mérite, possédant parfaitement les langues anglaise et française, les ayant enseignées avec un succès signalé depuis quatorze années consécutivement, et muni de bonnes recommandations, se chargeant de la direction d'une école à la campagne. Conditions modérées.
M. l'Instituteur susdit désire faire remarquer qu'il a eu le plaisir de voir six de ses élèves admis comme instituteurs par le Bureau Catholique des Examinateurs de Québec. S'adresser à
GOSSELIN & LARUE,
Agents Généraux,
17, Rue du Palais.
28 avril 1858.

ON aurait besoin d'un Instituteur, sachant l'Anglais et le Français, et d'une Institutrice bien qualifiée, pour la Municipalité de la Grande-Rivière, District de Gaspé.
S'adresser au soussigné,
Ls. DESJARDINS, Ptre.
19 mars, 1858.

Bureau des Arts et Manufactures pour le Bas-Canada.
L'ASSEMBLEE TRIMESTRIELLE du Bureau des ARTS et MANUFACTURES pour le Bas-Canada telle qu'ajournée, aura lieu dans les Chambres du Bureau, SALLE DES ARTISANS, Grande Rue Saint-Jacques, Montréal, SAMEDI, le 1er Mai, à 3 heures P. M.
BROWN CHAMBERLIN,
Secrétaire.
CHAMBRES DU BUREAU,
28 avril, 1858.

UNE CHAUDIERE avec appareil complet,

AVIS.

MADAME JACOB informe ses pratiques et le public en général qu'elle continue de confectionner tous les articles compris dans sa branche, tels que CHAPEAUX en paille et autres dans le goût et les formes les plus récentes des modes parisiennes. Afin de mieux satisfaire le goût de ses pratiques, Madame Jacob s'est assurée les services de MM. Whittles & Co., de New-York, célèbres ouvriers en Pailles très connus déjà.

Madame Jacob désire informer ses clients qu'elle va recevoir tous les articles du "North American" une quantité de NOUVELLES MARCHANDISES, et par les deux autres arrivages suivants le complément de son assortiment du PRINTEMPS, consistant en CHAPEAUX Anglais et Français, riches RUBANS, FLEURS françaises, MANTEAUX, SOIERIES et une variété d'autres articles de modes.

H. JACOB.
Québec, 22 mars 1858. 12m

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE DE TORONTO.

Capital Souscrit. \$496,520
Capital Payé. \$98,714 1s. 0d.
President. J. S. HOWARD, ECR.
Vice-President. Hon. J. H. CAMERON, M. P. P.

DIRECTEURS:

George Crawford, ECR., M. P. P.
Hon. J. H. Cameron, M. P. P.
A. M. Clark, ECR., M. D.
John Arnold, ECR.
J. S. Howard, ECR.
E. F. Whittmore, ECR.
George Duggan, Jr., ECR.
Capitaine P. Wallace.
Hon. W. B. Robinson, M. P. P.
John Cameron, ECR.
Duncan Macdonell, ECR.

Registreur.—Honorable J. LEANDER STARR.
Inspecteur d'Agences.—E. H. WHITMARSH, ECR.

Banquiers.—TORONTO.—CITY BANK DE MONTREAL.
New-York.—MM. DUNCAN SHERMAN & Co.
Soliciteurs.—MM. DUGUEN & BURNS.

Bureau Principal.—Rue Toronto—Toronto.

TAUX DES FERMES.

Les Directeurs ont considérablement réduit leurs taux d'assurance sur les Fermes isolées; et ils espèrent que les Fermiers en général y donneront toute leur attention. Cette Compagnie transige à des prix aussi modérés qu'aucune autre, toutes les affaires ayant rapport au feu ou à la marine; et toutes les pertes sont couvertes avec ponctualité et à la satisfaction des intéressés.

Les polices seront émises par

J. F. TURNBULL & Co., Agents,
Bâtisse de Gower, rue St. Pierre.
Québec, 10 mars 1858.

JOHN BAILEY, GRAVEUR et DOREUR.

INFORME respectueusement ses anciennes pratiques et le public en général, qu'il est de retour à Québec, et qu'il vient d'ouvrir son Atelier au coin des rues Saint-Jean et de la Prison, vis-à-vis le magasin d'Epicerie de M. HAZLET, pour continuer la pratique de son Art.

Par l'expérience qu'il a acquise à Londres et à New-York, durant ses voyages, par l'étude des méthodes les mieux appréciées, il se flatte que les ouvrages confiés à ses soins pourront faire compétition à tout ce qui vient de l'étranger. Tous les ordres seront exécutés avec ponctualité et à des prix qui ne pourront être surpassés.

— Cadres de Miroirs et de Gravures, Cartes Géographiques, ainsi que toutes gravures et toiles réparées, vernies et nettoyées. On fournira également toutes espèces de Cadres en Bois de rose, Acajou, Noyer noir et Érable piqué ainsi que des Moulures de toutes descriptions à aussi bas prix que celles importées de New-York.

Québec, 8 mars, 1858. 12m

Nouvelle Musique Française.

Le soussigné vient de recevoir les pièces de musique suivantes qu'il offre en vente.

Souvenir d'Enfance. J. Ascher.
La Lucide, fantaisie-caprice. Paul Borbot.
Premier souvenir, mélodie. F. Meyer.
Le Prophète, six tableaux. F. Beyer.
Le double dieu, rondino-étude. Bertin.
Le do bémol. F. Brissou.
La Volière, étude imitative. Donizetti.
Les aubettes, caprice imitatif. F. Burgmüller.
Elizabeth, prière. C. Billema.
Chant du soir, valse brillante. Bergson.
Les Vespres Siciliennes. Ch. Chanlieu.
Deux Mazurkas. " "
Variations militaires sur la marche " "
Parisienne. " "
Rondeau brillant sur la Barcarolle " "
" Eh! vogue ma nacelle. " "
Trois Valses. F. Chopin.
Deux Valses. " "
Quatre Mazurkas. " "
Trois Polonaises. " "
Nocturne—Marche funèbre et trois " "
Ecosaisies. " "
Rondo à deux Pianos. " "
Fantaisie-Improvisation. J. B. Cramer.
Airs Variés. J. T. BROUSSEAU.
7, Rue Buade.
Québec, 29 mars, 1858.

MAISON COMMERCIALE, MARCHÉ DE LA HAUTE-VILLE.

NOUVELLES MARCHANDISES
Reçues par le Vapeur Canadien "North American"

TOUT LE FONDS DE MARCHANDISES
SERA VENDU A
UN PRIX TRÈS RÉDUITS.

Le soussigné a reçu la Facture d'une grande quantité de nouvelles marchandises par le steamer North American, maintenant à Portland, qu'il espère pouvoir offrir en vente sous quelques jours, et dont il donnera avis au public.

En même temps il donnera de

GRANDES CHANCES

pour toutes espèces de Marchandises Sèches, dans le but de faire place aux nouvelles marchandises. Son assortiment actuel est à vendre à une si grande réduction que les acheteurs en reconnaîtront évidemment l'avantage.

Les Marchands pourront librement en profiter.

Une quantité de COUPONS accumulés durant la saison seront vendus à moitié prix.

Le plus bas prix est marqué en caractère lisible sur chaque article.

PAS DE SECOND PRIX.
PATRICK O'NEILL,
Rue Buade.
Québec, 22 Mars, 1858.

ANNONCE.

NOUVEAU PROCÉDÉ POUR RÉPARER LES CHAPEAUX.

Le soussigné informe le public qu'il repare les CHAPEAUX de CASTOR, de SATIN et de FEUTRE d'après un nouveau procédé dont il est le seul dépositaire à Québec. Toutes commandes seront exécutées avec promptitude et à la plus grande satisfaction des personnes dont il espère l'encouragement.

LOUIS A. PROULX,
5, rue Couillard, Haute-Ville.
Québec, 26 mars 1858. 2m

AUX FERMIERES

ET A TOUS CEUX QUI ONT BESOIN D'UNE Bonne Charrue à bon marché.

Le soussigné, avant acquis le DROIT DE MANUFACTURER LA CHARRUE EXCELSIOR, en achetant le brevet de M. F. MARSH, saisit cette circonstance pour offrir au public un article qui répond aux exigences de tous ceux qui ont besoin de charrues de forme supérieure, d'un beau plan, fortes et à bon marché.

Manufactures à la Pointe-Lévi, Canada Est, près la Station du Chemin de Fer du Grand Tronc.

Toute personne qui a besoin d'une bonne charrue est invitée de se rendre chez le soussigné pour examiner le patron Excelsior avant d'aller ailleurs.

Conditions—ARGENT COMPTANT.
GEORGE TAYLOR.
Pointe-Lévi, 15 avril, 1857.

Les certificats suivants parleront d'eux-mêmes, et toutes les charrues que je vends sont semblables.

On peut se procurer les charrues Excelsior manufacturées par moi chez M. S. J. SHAW, chez MM. SIMARD et Cie., Basse-Ville, et chez M. R. S. SHAW, marché de la Haute-Ville.

Mon cher monsieur, Je vous informe avec beaucoup de plaisir que la charrue que j'ai achetée de vous, le printemps dernier, manufacturée par M. George Taylor, de la Pointe-Lévi, a donné beaucoup de satisfaction à mon labour, dont l'habileté le rend plus compétent que moi à juger de son mérite, mais si je puis hasarder une opinion, je dois dire que je l'estime beaucoup, et quant à sa forme scientifique et quant à sa solidité.

Je suis, cher monsieur, Votre tout dévoué,
J. SEWELL.

A. M. R. J. Shaw,
Québec, 1er avril, 1857.

M. George Taylor, Monsieur, J'ai beaucoup de plaisir à vous annoncer que la charrue Excelsior, manufacturée par vous, et que mon fils a obtenu pour prix le printemps dernier au concours de labourage, et justement celle que requièrent les fermiers, parce qu'elle fait de bel ouvrage, et je suis certain que votre charrue vaut son prix tout fermier qui en a besoin.

MICHAEL SCULLION.
Ste. Foye, 3 avril, 1857.

M. George Taylor, C'est avec beaucoup de plaisir que je vous apprendis que j'ai fait usage de la charrue Excelsior de votre manufacture, et je puis la recommander à tous ceux qui ont besoin d'une bonne charrue à bon marché.

HENRY SCULLION.
Ste. Foye, 3 avril, 1857.

M. Taylor, Je suis heureux de vous informer que la charrue Excelsior est un bon article, selon moi, et qu'il tendra de grands services à tout fermier qui voudra faire un bon labourage.

WILLIAM TAYLOR.
Ste. Foye, 3 avril, 1857.

M. George Taylor, M'étant servi de la charrue que j'ai achetée de vous, je puis honnêtement la recommander aux personnes qui désirent se procurer des meilleures charrues.

JEAN BOURASSA.
Québec, 11 avril, 1857.

M. Taylor, Ayant vu votre charrue Excelsior, je puis en toute sûreté la recommander à ceux qui désirent avoir un article bon et peu cher.

WM. POWER.
Indian Cove, Pointe-Lévi, 10 avril, 1857.

M. George Taylor, En réponse à la demande que vous me faisiez comment je trouvais la charrue que vous m'aviez vendue, je vous dis que je l'ai essayée dans des terres difficiles et qu'elle labourait bien; et que si je voulais faire un bon labourage, je me procurerais une de vos charrues.

Votre serviteur,
GEORGE BOUTELL.
Inverness, 30 mars, 1857.
Québec, 15 avril, 1857.

JOHN WALKER & Co.
Plombiers, Poseurs d'Appareils au Gaz, et de Sonnettes.
NO. 20, Rue Saint-Jean.

VIENNENT de recevoir un assortiment général de matériaux nécessaires pour leurs branches de commerce, comprenant les articles les plus nouveaux et les plus approuvés, avec lesquels ils sont prêts à faire tous les ouvrages qu'on voudra bien leur confier, et à des prix très-moindres.

Québec, 30 octobre, 1857.

MAISON COMMERCIALE, MARCHÉ DE LA HAUTE-VILLE.

Nouveaux Effets.

COUVERTES, FLANELLES, JUSTES-AU-CORPS et CALEÇONS en Laine d'Agnéau, BONNETERIE en Laine, etc., etc.

PATRICK O'NEILL,
Rue Buade.
Québec, 25 septembre, 1857.

Maison Commerciale, MARCHÉ DE LA HAUTE-VILLE.

NOUVEAUX EFFETS.

CHALES longs et carrés, RICHES PAISLEY, PLAIDES de laines, etc., etc.

PATRICK O'NEILL,
Rue Buade.
Québec, 25 septembre, 1857.

MAISON COMMERCIALE, MARCHÉ DE LA HAUTE-VILLE.

NOUVEAUX EFFETS.

MÉRINOS, COBOURS, DELAINES, etc., etc., etc.

PATRICK O'NEILL,
Rue Buade.
Québec, 25 septembre, 1857.

A. G. BUSSIERES, NOTAIRE.

TIENT son étude de NEUF heures A. M., à CINQ heures P. M., à l'enclosure des Rues St. Joseph et Fabrique, Haute-Ville, et de CINQ heures, P. M., à DIX heures, P. M., à sa résidence, rue St. Vallier, St. Roch. Québec, 10 août 1857.

NOUVEL ÉTABLISSEMENT DE MEUBLES DE MENAGE.

DROUIN ET ROY,

No. 45, rue Des Fosses, Saint-Roch, Québec, INFORMENT respectueusement le public en général qu'ils ont actuellement en main un assortiment large et varié de MEUBLES DE MENAGE, confectionnés dans le dernier goût et dans le style le plus élégant de Londres et de Paris, qu'ils vendront à des prix très réduits.

DROUIN et ROY n'employant que les meilleurs ouvriers, et surveillant eux-mêmes les travaux de leur établissement, espèrent mériter la continuation du patronage public.

Québec, 4 juin 1857.

CHAUDIERES POUR POTASSE.—RAFRACHISSOIRS POUR SUCRE.

Le soussigné offre en vente les objets de fonte suivants venant de la célèbre manufacture de ST. MAURICE ORE.

CHAUDIERES A POTASSE, grandeur assorties.
RAFRACHISSOIRS à fond plat pour Potasse.
Do pour sucre, grandeur assorties.
J. W. LEVACRAFT,
Québec, 29 mars 1858. 6 Quai des Indes.

COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

Capital, \$10,000,000.

LE FONDS DE RESERVES EST AU-DESSUS DE \$2,000,000.

CETTE Compagnie effectue des Polices d'Assurance à des conditions très libérales.

On ne charge rien pour la police ou transport.

FORSYTH, BELL & Co., AGENTS,
Chambres Commerciales.
12m
Québec, 4 mai, 1857.

ENTREPOT DE MODES

DE QUEBEC,
10½ rue Saint-Jean (en dehors de la Porte.)

W. SWEATMAN.

MARCHAND TAILLEUR DE LONDRES.

OUT en remerciement le public de l'encouragement distingué qu'il a reçu depuis l'ouverture de son établissement informe respectueusement ses amis et la bourgeoisie de Québec et des environs qu'il vient de recevoir un FONDS CONSIDÉRABLE ET BIEN ASSORTI DE DRAPS, CASSIMIRS, DOESKINS, TWEEDS ET ETOFFES DE L'OUEST DE L'ANGLETERRE; aussi des DRILLS de pure toile, (que l'on garantit ne doit point rapetisser,) de qualité supérieure qui ont été choisis en Angleterre express pour lui, et qu'il est prêt à fabriquer à la dernière mode, au PLUS BAS PRIX POSSIBLE.

Il est déterminé à faire des transactions à de légers profits afin de s'assurer la prompte rentrée de ses deniers, s'en rapportant au jugement du public pour l'encouragement qu'il s'efforcera constamment de mériter.

W. S. invite aussi l'attention sur son assortiment sans égal d'HABILLEMENT TOUT-FAITS, propres à la saison prochaine. Le soussigné ne craint pas d'affirmer, pour la qualité des effets de l'ouvrage et pour la façon, l'établissement ci-dessus sera reconnu être le plus avantageux de Québec pour le prix, la qualité, et la promptitude de son travail.

W. S. a toujours en main un grand assortiment de Chemises Blanches et de Regatte, Cols de Militaires et de Marins, dont le département est surveillé par Mme. S., et sont garantis pour l'ouvrage et la forme; aussi une grande variété de Cravattes de toutes façons, Gants, Ceintures et Bretelles.

Livres de Serviteurs au plus bas prix possible, et faites sous le plus court délai.

Québec, 9 mai 1857.

Il décrit les répliques et les steamers, etc., argente les miroirs, repare et redore les cadres, monte et vernis les carreaux, en un mot, il exécute toutes sortes d'ouvrages avec expédition et dans le dernier goût, AU PLUS BAS PRIX POSSIBLE.

NO. 7,
rue Saint-Jean, (en dehors de la Porte.)

FAIT des Cadres de Tableau et de Miroir, des Corniches de Fontaine, etc., etc.

GRAVEUR ET DOREUR.

NO. 7,
rue Saint-Jean, (en dehors de la Porte.)

Québec, 11 mars 1857.

THEOPHILE HAMEL.

ÉTABLI son étude dans une des Chambres du Music Hall, Rue Saint-Louis.

Québec, 19 octobre, 1857.

PROPAGATEUR CATHOLIQUE.

LES BUREAUX du Propagateur Catholique sont transférés RUE BOURBON, No. 50. Pour abonnement, annonces et communications, s'adresser ou écrire franco, au rédacteur-proprétaire, M. de SARL, bureau du "Propagateur Catholique," Nouvelle-Orléans.

30 novembre, 1857.

AVIS.

L'OUVRIER PROVINCIAL est maintenant prêt à être exhibé, entre DEUX et QUATRE heures de l'après-midi, les MARDIS et JEUDIS, au No. 4, rue Ste. Ursule, Québec.

RICHARD NETTLE,
Surintendant des Pêcheries pour le Bas-Canada.
Québec, 8 février 1858. 6m-11m

ANGUILLES.

LES soussignés offrent à vendre un petit lot d'ANGUILLES très bien conditionnées.

E. et W. POSTON et Cie.,
Basse-Ville.
Québec, 14 décembre 1857.

WHISKEY.—50 Francs WHISKEY de Montréal.

A vendre par E. et W. Poston & Co., Basse-Ville.
Québec, 2 Décembre 1857.

Musique Nouvelle!!

LE BANJO! Grande Fantaisie descriptif par Gottschalk. MINNEHABA POLKA, par Brown.

LES BORDS DU CONNECTICUT, variations sur la mélodie "Do they miss me at home."

LES BORDS DU BRANDYWINE, variations sur la mélodie "Kitty Tyrrell."

LES BORDS DU MERRIMACK, variations sur la mélodie "Lilly Dale."

—AUSSI—
LES SOLFÈGES DE RODOLPHE.

CAREY, FRÈRES,
Librairie Musicale,
16, Rue St. Jean.
Québec, 18 novembre, 1857.

Aux Amateurs de l'Art de la Natation.

LES soussignés informent les Amateurs de l'ART de la NATATION que s'ils n'ont pas un nombre suffisant de souscripteurs d'ici au 1er Avril prochain, pour l'établissement du VASTE BAIN pour natation, ils se verront dans la nécessité d'en retarder indéfiniment l'exécution.

Les soussignés invitent donc ceux qui désirent contribuer à cette entreprise d'aller sans délai inscrire leurs noms sur la liste des souscripteurs.

GOSSELIN & LARUE.
Québec, 24 mars, 1858.

THE GUNPOWDER.

50 C AISES Thé Gunpowder supérieur, en canis très de 2 lbs. chacun. A vendre par E. et W. POSTON & Co., Basse-Ville.
Québec, 5 février, 1858. 6i

A VENDRE.

UN petit ENGIN de demi force de cheval, à vendre par FRS. NORMAND,
No. 11, rue Ste. Marguerite, St. Roch.
Québec, 1er Mars 1858.

JAMES PARKER,

Peintre de maison et d'enseigne, poseur de papier peint, etc., etc.

No. 1, rue d'ARILLON,
Seconde rue au-dessous du Corps-de-Garde de la Porte St. Jean.

TOUT en remerciement le public pour l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'à ce jour, désire l'informer que tout ordre, dont on voudra bien le favoriser, sera exécuté avec élégance, ponctualité et promptitude.

Québec, 7 mai 1857. 12m

DESTRUCTEUR

Crampes et de Douleurs.

(CRAMP AND PAIN KILLER.)

Le monde est dans l'étonnement à la vue des cures merveilleuses opérées par le Destructeur de Crampes et de Douleurs préparé par CURTIS et PERKINS. On ne lui a jamais reconnu de rival pour faire disparaître toutes espèces de douleurs; pour guérir les Douleurs de l'Épine Dorsale, les Crampes dans les Jambes et dans l'Estomac, le Rhumatisme sous toutes ses formes, les Coliques Biliaires, les Brûlements, les Maux de Gorge et la Gravelle, c'est à dire le meilleur remède de l'univers. On peut voir les preuves des cures les plus merveilleuses que n'avaient jamais pu opérer aucune autre médecine, dans des circulaires que les agents ont en mains.

CURE DE NEURALGIE OU DE RHUMATISME SCIATIQUE.

La présente est pour certifier que, depuis environ quatre ans, j'étais sérieusement affligé d'une maladie dans la hanche, maladie que les médecins appellent Neuralgie ou Rhumatisme sciatic, et que j'eus recours à divers remèdes sans soulagement constant; j'ai été aux soins réguliers d'un médecin pendant six mois consécutifs. Le printemps dernier, j'eus une violente attaque qui me tint renfermé; c'est alors que je fis usage du Destructeur de Crampes et de Douleurs, préparé par MM. CURTIS et PERKINS, de Bangor. Il me procura un soulagement immédiat, et je n'hésite pas à déclarer que c'est le meilleur remède dont on puisse se servir. Je le recommande bien sincèrement à tous ceux qui souffrent les mêmes maux. HENRY HUNT.
Stetson, 2 décembre 1847.

Le Docteur HUNT, qui a signé le précédent certificat, est un homme d'une véracité incontestable, et jouit d'une grande estime dans la société.

Lisez le certificat suivant:

Rhumatisme guéri.

Je certifie avoir été affligé d'un Rhumatisme dans les reins, qui m'a rendu complètement incapable, de telle sorte que je ne pouvais me lever sans beaucoup de souffrances et d'efforts; je ne pouvais plus marcher sans m'appuyer sur un bâton, et encore je marchais très-peu. Je fis usage de l'Iniment Anodin, ou Opodeldoch Liquide de Dr Johnson, et de plusieurs autres remèdes sans retirer aucun soulagement. Après avoir ainsi souffert pendant environ un mois, j'achetai une bouteille du Destructeur de Crampes et de Douleurs, je m'en servis trois fois, et ce fut assez pour me délivrer du mal; je suis entièrement guéri. Avec la même bouteille, j'ai guéri de même un ami qui souffrait d'un mal de côté. Je pense que c'est la meilleure médecine du monde, et je suis heureux de donner mon témoignage en sa faveur.

OLIVER TOWNES.
Bangor, 25 novembre 1847.

CURE DE LA GRAVELLE

INVERTEE DEPUIS DIX ANS.

MM. CURTIS et PERKINS, Bangor.

Messieurs, J'ai été entièrement guéri de la Gravelle, en faisant usage de votre Destructeur de Crampes et de Douleurs. J'ai commencé au printemps de 1847 à faire usage de cette médecine; il y avait dix ans que je souffrais cruellement, et pendant les quatre ou cinq dernières années mes souffrances ont été telles qu'il me serait impossible de les décrire. Pendant tout ce temps, j'ai eu recours à la médecine, et j'ai essayé divers spécifiques, mais j'en ai obtenu que très peu de soulagement, jusqu'à ce qu'enfin je me suis procuré votre Destructeur de Crampes et de Douleurs. Il m'y avait qu'un mois que j'en faisais usage et déjà je commençais à me sentir mieux. J'ai continué à m'en servir pendant un an, jusqu'à ce que j'aie été entièrement guéri.

MILES STAPLES.

Prix: 25 cents seulement la Bouteille.

N. B.—Toutes bouteilles qui ne portent pas sur l'enveloppe le fac simile de CURTIS et PERKINS, New-York, sont falsifiées, ce sont de viles imitations, d'infâmes contrefaçons. Favorisez comme vous le feriez du raison. Benning et Bowen, et George Musson et Cie., sont agents pour Québec—ils en fourniront aux acheteurs du Canada au même prix que les propriétaires à New-York.

4 juillet 1857.

M. WINSLOW,

Nourrice expérimentée et habile en médecine, attire l'attention des mères sur son

SIROP CALMANT

POUR LA DENTITION DES ENFANTS.

Qui facilite grandement le progrès de la dentition, en adoucissant les gencives et faisant disparaître l'inflammation—il calme toute DOULEUR et toute action spasmodique; il est de plus un moyen sûr de régler les intestins. Et vous mères, il vous procurera du repos et du soulagement à la SENTE A VOS ENFANTS.

Il y a plus de six ans que nous offrons cet article en vente et nous pouvons dire avec confiance et vérité ce qu'en n'a jamais pu dire d'aucun autre remède—il n'a JAMAIS MANQUÉ UNE SEULE FOIS D'OPÉRER UNE CURE, lorsqu'on s'en est servi à temps. Nous n'avons jamais connu personne qui n'ait pas été satisfait d'en avoir fait usage.

Au contraire, tous se sont réjouis de ses effets, et parlent en termes qui recommandent au plus haut degré son action magique et ses vertus médicinales. Nous ne disons sur ce remède que "ce que nous savons," après une expérience de six années, et nous engageons notre réputation comme garant de ce que nous avançons ici. Dans presque toutes les circonstances où les enfants sentent des douleurs et de l'oppression on les soulagera en quinze minutes par l'usage du Sirop.

AVIS.

Cette importante préparation est due à une Nourrice des plus expérimentées et des plus habiles de la Nouvelle-Angleterre, et a été mise en usage avec un succès constant dans des

MILLIERS DE CAS.

Non-seulement elle soulage les enfants dans leurs douleurs, mais elle donne de plus de la vigueur à l'estomac et aux intestins, diminue l'acidité et donne de l'énergie et de la vigueur à tout le système. Elle soulagera presque instantanément des

COLIQUES,

Et domptera les convulsions qui, n'étant pas promptement soignées, se termineraient par la mort. Nous croyons qu'elle est le Meilleur et le plus sûr remède du Monde dans tous les cas de DYSSENTERIE et de DIARRHÉE CHEZ LES ENFANTS, soit qu'elles soient causées par la dentition ou par toute autre cause. Nous dirons à toutes les mères qui ont un enfant attaqué de quelque l'une des maladies précitées: Ne permettez pas que par votre faute, ou par celle des autres, votre enfant malade soit privé d'un soulagement CERTAIN—oui, ABSOLUMENT CERTAIN—au temps d'usage de ce remède, si vous vous en servez à temps. Chaque bouteille est accompagnée d'une direction complète. Si l'on peut estimer la santé et la vie en piastres et cents, ce remède vaut son pesant d'or.

Des MILLIERS DE BOUTEILLES se vendent chaque année aux États-Unis. C'est un remède ancien par l'essai qu'on en a fait.

Prix: 25 cents seulement la Bouteille.

Cette bouteille qui ne porte pas sur son enveloppe le fac simile de CURTIS et PERKINS, New-York, est falsifiée. En vente chez tous les Droguistes par tout l'Univers.

AGENTS POUR QUÉBEC:

GEORGE MUSSON ET Co.,
BENNING et BOWEN.

Ces Messieurs en fourniront au commerce à des prix aussi bas que pourrait le faire le propriétaire.

Québec, 4 juillet 1857.

BUDDEN FRERES,

ENCANTEURS, ÉPICIERS, CONSIGNATAIRES,

MARCHANDS DE BOIS

EN GROS ET EN DÉTAIL

ST. JEAN DE TERRENEUVE.

WILLIAM BUDDEN. HERBERT BUDDEN.

Cette compagnie sollicite des consignations, et prie surtout les capitaines de navires qui ont besoin de provisions de visiter son établissement.

St. Jean de Terre-Neuve, 1 mai 1857.—7 mai

JAMES PARKER,

Peintre de maison et d'enseigne, poseur de papier peint, etc., etc.

No. 1, rue d'ARILLON,
Seconde rue au-dessous du Corps-de-Garde de la Porte St. Jean.

TOUT en remerciement le public pour l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'à ce jour, désire l'informer que tout ordre, dont on voudra bien le favoriser, sera exécuté avec élégance, ponctualité et promptitude.

Québec, 7 mai 1857. 12m

AVIS.

LES soussignés, sollicités par leurs nombreux amis de la classe Mercantile, d'ouvrir une

MAISON D'ENCAN ET DE CONSIGNATION EN CETTE VILLE.

Prendent la liberté d'informer leurs amis, les Marchands et le Public en général qu'ils sont maintenant prêts à affectuer des ventes de toute description de Marchandises, Produits, Biens immeubles, Fonds de Commerce, Vaisseaux, Meubles de ménage, et autres Effets, etc., par Encan.

Ils se chargeront aussi des ventes du dehors en cette Cité et à la Campagne.

Conditions faciles, et règlements prompts.

CASEY & Co.,
Bureau:—No. 15, rue St. Pierre.
Québec, 23 octobre, 1857.

L. P. Fontaine,

COURTIER ET AGENT,

D'Assurance sur la vie contre le Feu et Maritime.

On assure à des conditions favorables